

DÉLIBÉRATION N°2024-25_132
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance du jeudi 26 juin 2025

11. Offre de formation :

11.8 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaire 2025-2026

La délibération étant présentée pour DÉCISION

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 24
Membres présents : 15	Pour : 24
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total : 24	

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur, après en avoir délibéré, approuvent les modalités de contrôle de connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaire 2025-2026.

Besançon, le 26 juin 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
- M3C

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

M3C SANTE

Conseil de gestion
du 16 juin 2025 à 16h30
EXTRAIT DU Procès-Verbal

4. Pédagogie

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) 2025-2026

Monsieur le Doyen soumet au vote les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2025-2026 suivantes :

- PASS, LAS1, LAS2, LAS3
- Médecine P2 P3
- Pharmacie
- Maieutique
- Odontologie
- Sciences de la reéducation
 - Orthophonie
 - Ergothérapie
 - Psychomotricité
 - Kinésithérapie
 - Orthoptie
- Master MAGE
- Master Santé
- Master Inasys Optimsys
- Master I3C
- Master ID option nonomédecine
- Licence Propharcos
- Licence Refraction Déficit Visuel
- IPA
- DEUST Préparateur technicien en pharmacie

➔ Le conseil vote à l'unanimité les M3C 2025-2026



Pr Thierry MOULIN

Directeur de l'UFR Sciences de la Santé de l'UMLP

Modalités de contrôle des connaissances et compétences
Licence Professionnelle réfraction et déficit Visuel
2025-2026

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					Report CC ou TP en session Ratt
									Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en session Ratt	
UE 1 – 6 ECTS Biosciences	AS GAUTHIER	Perception visuelle	2	82H CM	0	1	100%		ECRIT	5 CC		Coef 3		
		Handicap visuel	2											
		Anatomie, physiologie oculaire du segment antérieur	2											
UE2 – 6 ECTS Optométrie	C VERZY	Prise en charge des amétropies	3	37H CM	0	1	100%	100%	ECRIT	2 CC	2 CC	Coef 3		
		Réfraction	3											
UE3 – 6 ECTS Optométrie avancée	C VERZY	Etude de la liaison accommodation	3	40H CM	0	1	60%	40%	ECRIT ORAL	2CC/ 1CT	2CC/ 1CT	Coef 3		
		Réfraction	3											
UE4- 6ECTS Contactologie	L BORGAZZI	Technologie des lentilles de contact	4	40H CM	0	1	100%	65%	ECRIT	3 CC		Coef 3		
		Contactologie	2											
UE5 – 6ECTS Contactologie avancée	L BORGAZZI	Technologie avancée des lentilles de contact	4	35H CM	0	1	40%	60%	ECRIT	4 CC/ 1CT		Coef 3		
		Contactologie	2											
		Basse vision	1					100%		3 CC			Coef 3	

UE6 - 6 ECTS Génie optique	L BORGAZZI	Instrumentation	1	17H CM + 14H TP	0	1		ECRIT			
		Equipement	4								
UE7 – 6 ECTS Communication	L LENAIN	Anglais	2	29H CM	0	1	100%	ECRIT ECRIT ORAL	1 CC 1 CC 1 CC	Coef 1	
		Informatique	2								
		Communication	2								
UE8 – 6 ECTS Projet tutoré	AS GAUTHIER	Projet tutoré	6		60H TP	0	1	100%	ORAL	1 CT	Coef 1.5
UE9 – 6 ECTS Formation Clinique	AS GAUTHIER	Anomalies oculaires + stage clinique + PEC clinique	6	7 CM + 28H TP	0	1	100%	ECRIT	2 CC		Coef 2
UE 10 – 6 ECTS Stage professionnel	AS GAUTHIER	Entreprise	6	560H	0	1	100%	Notes tuteur	2 CC		Coef 0.5

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et tracabilité					
S6- 5.1 Examen	0h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	2
S6- 5.1 Dossier	Dossier écrit individuel		/20	1	
UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche					
S6- 5.4 Examen	Contrôle continu		/20	1	2
UE 5.6 Anglais professionnel					
S6- 5.6 Dossier	Dossier écrit (abstract)		/20	1	2
S6- 5.6 Oral/Ecrit	Contrôle continu (poster + oral)		/20	2	
UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche					
S6- 6.5 Orale	00h45	Soutenance orale du mémoire	/20	1	12
S6- 6.5 Dossier	Dossier écrit individuel (mémoire complet)		/20	1	
UE 6.6. Unité optionnelle					
S6- 6.6 Dossier	Dossier écrit individuel		/20	1	4
UE 6.7 Stage professionnel					
S5- 6.7 Stage professionnel	Validation en CAC		V/NV	1	8
TOTAL					30

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 1.1 Législation, déontologie, éthique					
S5- 1.1 Dossier	00h30	Oral	/20	1	2
S5- 1.1 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 1.4 Santé Publique					
S5- 1.4 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 1.6 Pédagogie					
S5- 1.6 Dossier	Dossier écrit groupe (déroulé pédagogique)		/20	1	2
S5- 1.6 Oral	01h00	Animation d'une séquence pédagogique (anticipé)	/20	1	
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation					
S1 - 4.1 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 4.4 Techniques de rééducation et réadaptation					
S4- 4.4. Examen	1h00	QROC ou Analyse d'une situation (EDC)	/20	1	2
UE 4.8 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie					
S5- 4.8 Dossier	Dossier en groupe (ETP)		/20	1	2
S5- 4.8 Oral	00h45	Animation d'une séquence d'ETP (anticipé)	/20	1	
UE 4.9 Gestes et soins d'urgence					
S5- 4.9 Oral	PSMM		V/NV	1	1
S5- 4.9 Oral	AFGSU Niveau 2		V/NV	1	
UE 4.10 Organisation, gestion du travail et interprofessionnalité					
S5 - 4.10 Dossier	Dossier écrit groupe/individuel		/20	1	2
UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche					
S5 - 5.4 Dossier	Dossier écrit individuel (mémoire phase conceptuelle)		/20	1	3
UE 5.6 Anglais professionnel					
S5 - 5.6 Examen	01h30	Devoir sur table (passation anticipée)	/20	1	3
S5 - 5.6 Examen	Contrôle continu (écrit + oral)		/20	1	
UE 6.4 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information					
S5- 6.4 Examen	1h00	QROC ou Analyse d'une situation (EDC)	/20	1	3
S5- 6.4 Dossier	Dossier : analyse sur les animations réalisées (1.6)		/20	1	
UE 6.7 Stage professionnel					
S5- 6.7 Stage professionnel	Validation en CAC		V/NV	1	8
TOTAL					30

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 1.4 Santé Publique					
S1- 1.4 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	1
UE 2.6 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique					
S4- 2.6 Examen : Dysfonctionnement cardio-respiratoire	00h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	2	2
S4- 2.6 Examen : Dysfonctionnement métabolique	00h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 4.3 Techniques de positionnement					
S4- 4.3 Oral	00h30	Mise en situation en binôme (anticipé)	/20	1	1
S4- 4.3 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation					
S1 - 4.1 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 4.4 Techniques de rééducation et réadaptation					
S4- 4.4. Techniques de rééducation et réadaptation, p édiatrie	1h30	QROC ou Analyse d'une situation (EDC)	/20	1	4
S4- 4.4. Techniques de reeducation et readaptation, adulte	1h30	QROC ou Analyse d'une situation (EDC)	/20	1	
S4- 4.4. Techniques de reeducation et readaptation, gériatrie	1h30	QROC ou Analyse d'une situation (EDC)	/20	1	
UE 4.5 Traitement orthétique					
S4- 4.5 Oral		Contrôle continu (moulage)	/20	1	2
S4- 4.5 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	
UE 5.3 Méthodologie de recherche					
S4- 5.3 Oral	00h30	Présentation du projet (anticipé)	/20	1	2
S4- 5.3 Dossier		Dossier écrit individuel (mémoire phase exploratoire)	/20	2	
UE 5.5 Méthodologie de projet					
S3- 5.5. Oral	00h30	Présentation de la réalisation du projet	/20	1	1
UE 5.6 Anglais professionnel					
S4 - 5.6 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	2
S4 - 5.6 Oral		Contrôle continu	/20	1	
UE 6.3 Conduite d'une intervention en ergothérapie					
S4 – 6.3 Dossier		Dossier écrit individuel (stage)	/20	1	6
S4 – 6.3 Oral	01h00	Analyse d'une situation	/20	1	
UE 6.7 Stage professionnel					
S4 6.7 - Stage professionnel (8 semaines)		Validation en CAC	/20	1	8
TOTAL					
30					

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 1.2 Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute					
S3- 1.2 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 1.4 Santé Publique					
S1- 1.4 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 2.5 Dysfonctionnement Cognitif et Psychique					
S3- 2.5 Examen : Dysfonctionnement cognitif	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	6
S3- 2.5 Examens : Dysfonctionnement psychique	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
S3- 2.5 Modèles et stratégies thérapeutiques en psychiatrie	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 3.4 Modèle d'analyse de l'activité					
S3- 3.4. Dossier	Dossier écrit individuel et/ou groupe		/20	2	3
S3- 3.4. Examen	00h30	Oral (anticipé, en commun avec 4.2)	/20	1	
UE 3.6 Médiation, relation et cadre thérapeutique					
S3- 3.6 Dossier	Dossier écrit individuel et/ou groupe		/20	1	2
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation					
S1 - 4.1 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 4.2 Techniques et outils de relation et de communication					
S3- 4.2 Oral	00h30	Oral (anticipé, en commun avec 3.4)	/20	1	2
S3- 4.2 Dossier	Dossier écrit individuel et/ou groupe (identique au 6.2)		/20	2	
UE 5.5 Méthodologie de projet					
S3- 5.5 Dossier	Dossier écrit individuel et/ou groupe		/20	1	1
UE 5.6 Anglais professionnel					
S1 - 5.6 Examen écrit	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	1
S1 - 5.6 Examen Oral	Contrôle continu		/20	1	
UE 6.2 Conduite de relation, coordination et coopération					
S3 – 6.2 Dossier	Dossier écrit individuel et/ou groupe (identique au 4.2)		/20	1	4
UE 6.7 Stage professionnel					
Stage professionnel (8 semaines)	Validation en CAC		/20	1	8
TOTAL					30

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 1.5 Sociologie, Anthropologie					
S1- 1.5 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	
UE 1.7 Ergonomie					
S2- 1.7 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	2
S2- 1.7 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et QCRO (anticipé)	/20	1	
UE 2.1 Structures anatomiques et fonctions organiques					
S2- 2.1 Examen : Anatomie	00h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	2
S2- 2.1 Examen : Neuroanatomie et Fonctions cognitives	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	3	
UE 2.3 Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettiques et tégumentaires					
S1- 2.3 Examen Traumatologie /Orthopédie	00h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	2
S1- 2.3 Examen Rhumatologie/Dysfonctionnements du système tégumentaire	00h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 2.4 Dysfonctionnements des systèmes nerveux et sensoriels					
S2- 2.4 Examen : Vieillissement	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	3
S2- 2.4 Examen : Dysfonctionnement des systèmes centraux et périphériques	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	2	
UE 3.3 Modèles Conceptuels					
S2- 3.3 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	2	2
S2- 3.3 Examen	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation					
S2 - 4.1 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	2
S2 - 4.1 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	
UE 4.4 Techniques de rééducation et réadaptation					
S2- 4.4 Examen : Ergothérapie et dysfonctionnements sensoriels	01h00	Devoir sur table, démarche réflexive	/20	1	
S2- 4.4 Examen : Ergothérapie et dysfonctionnements neurologiques	01h00	Devoir sur table, démarche réflexive	/20	1	5
S2- 4.4 Examen : Ergothérapie et dysfonctionnements locomoteurs	01h00	Devoir sur table, démarche réflexive	/20	1	
UE 4.7 Techniques et outils d'aménagements de l'environnement					
S2- 4.7 Oral	00h30	Restitution dossier (anticipé)	/20	1	2
S2- 4.7 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	2	
UE 5.6 Anglais professionnel					
S2- 5.7 Examen : Anglais professionnel. Ecrit	00h45	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	1
S2- 5.7 Examen : Anglais professionnel. Oral		Contrôle continu	/20	1	
UE 6.1 Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention					
S2- 6.1 Dossier		Dossier écrit individuel	/20	1	3
S2- 6.1 Examen	03h00	Devoir sur table, démarche réflexive	/20	2	
UE 6.7 Stage professionnel					
Stage Professionnel		Validation en CAC	V/NV	1	4
TOTAL					
#REF!					

Activité	Durée	Type	Note	Coeff	ECTS
UE 1.3 Psychologie, Psychologie et Santé					
S1- 1.3 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	2
S1- 1.3 Examen	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 1.4 Santé Publique					
S1- 1.4 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	1
UE 2.1 Structures anatomiques et fonctions organiques					
S1- 2.1 Examen : Anatomie		Contrôle continu	/20	1	6
S1- 2.1 Examen : Anatomie et Biomécanique	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
S1- 2.1 Examen Physiologie et Neurophysiologie	01h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 2.2 Introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacologie					
S1- 2.2 Oral : Hygiène		Mise en situation (anticipé)	/20	1	2
S1- 2.2 Examen	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 3.1 Ergothérapie et Sciences de l'activité humaine					
S1 - 3.1 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	3
S1 - 3.1 Examen	02h30	Devoir sur table, analyse réflexive	/20	2	
UE 3.2 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie					
S1 - 3.2 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	3
S1 - 3.2 Examen	1h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	2	
UE 3.5 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie					
S1 - 3.5 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	3
S1 - 3.5 Examen	1h30	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	2	
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation					
S1 - 4.1 Examen	40 min	Mise en situation (anticipé)	/20	1	4
S1 - 4.1 Examen	1h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO	/20	1	
UE 4.6 Aides humaines, techniques, animalières et mobilité					
S1- 4.6 Dossier		Dossier écrit individuel et/ou groupe	/20	1	3
S1- 4.6 Examen Manutention	1h00	Mise en situation (anticipé)	/20	1	
UE 5.2 Méthodes de travail et TIC					
S1- 5.2 PIX		Validation à 300 points (anticipé)	V/NV	1	2
S1- 5.2 Voltaire		Réalisation du parcours voltaire	V/NV	1	
UE 5.6 Anglais professionnel					
S1 - 5.6 Examen écrit	01h00	Devoir sur table QCM et/ou QCRO (anticipé)	/20	1	1
S1 - 5.6 Examen Oral		Contrôle continu	/20	1	
TOTAL					30

Diplôme : Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques													
Spécialité : Gestion de production dans l'Industrie Pharmaceutique et Cosmétique PROPHARCOS													
Domaine : Sciences Technologies Santé		UFR SANTE		2025/2026									
Mention :		Spécialité (pour master)											
Semestre n° 1													
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)		O	X	F	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES		
UE1 Initiation aux bases pharmaceutiques		0			6	6	33	67			Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre
Elément 1		0	Session 1	3				100					
Connaissance de base du médicament								100		ICM MPL3CBM9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1
								100		Microbiologie VPLPUE12E9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1
		Session Rattrapage									Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1
Elément 2		0	Session 1	3			33	67					
Compétences de base en chimie et en sciences biologiques							100			TP VPLPUE13P9 Claire ANDRE	Rapport TP En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	1
							0	100		VPLPUE12P9 Bases de chimie Claire ANDRE	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1
							100			VPLPUE13E9 Aurélie BAGUET	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CC	
		Session Rattrapage									Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	

Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	0 X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE2 Génie des procédés	0		6	6	33	67							
		Session 1	6		100	60	AUTOMATISME	Ecrit	CT	1	1h30	2,5	
								En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire					
							GPI	Ecrit	CT	1	1h30	1,5	
								En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire					
							Amélioration continue	Oral ou écrit (TP)	CC	1		1	oui
								En présentiel ou à distance					
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	0 X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE3 Opérations pharmaceutiques, cosmétiques et pharmacotechnie	0		7	7	43	57						7	
		Session 1	7		100	100	VPLPUE3EC9 Brice MOULARI	Ecrit	CT	1	2 h	4	
								En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire					
							Rapports TP VPLPUE3PE9	Ecrit	CC	7		3	Oui
		Session Rattrapage						En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)					
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	0 X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE4 Physicochimie et contrôle analytique des médicaments et des cosmétiques	0		6	6	33	67						6	
		Session 1	6		100	100	VPLPUE4EC9 Y.GUILLAUME / C.ANDRE	Ecrit	CT	1	2 h	4	
								En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire					
		Session Rattrapage					Rapport TP VPLPUE4ER9	Ecrit	CC	3		2	Oui
		En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire(exercice rendu sur plateforme électronique)											
		Oral					En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		4		

Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE5 Outils de communication	0		5	5	80	20							
Elément 1	0	Session 1	2,5		60	40						2,5	
Anglais					100		VPLPUE51E9	Ecrit En présentiel ou exercice rendu sur plateforme numérique	CT	1	1 h 30	1	
				100			Exposé + participation VPLPUE5EP9	Oral A distance en visio en cas de crise sanitaire	CC	2		1,5	Non
		Session Rattrapage			100			Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		2,5	
Elément 2	0	Session 1	2,5		100							2,5	
Communication				100			Rapport écrit + présentation orale MPL3COM9	Ecrit / Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CC	2		2,5	Non
		Session Rattrapage			100			Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		2,5	

(*)

O = obligatoire

X = obligatoire à choix

F = facultatif

Domaine : Sciences Technologies Santé	Diplôme : Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques Spécialité : Gestion de production dans l'Industrie Pharmaceutique et Cosmétique PROPHARCOS	UFR SANTE	2024/2025
Mention :			
Spécialité (pour master)			

Semestre n° 2

Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE6 Assurance qualité et droit du travail	0		5	5	20	80							
Elément 1	0	Session 1	3,5		29	71						3,5	
Assurance qualité							VPLPASQE9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h 30	2,5	
							Rapport TP VPLPASQCC9	Ecrit Exercice à rendre	CC	1		1	Oui
		Session Rattrapage						Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		2,5	
Elément 2	0	Session 1	1,5			100						1,5	
Droit du travail							MPL3DTR9-UE6	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1 h	1,5	
		Session Rattrapage						Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1 h	1,5	

Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE7 Produits d'origine naturelle et issus des biotechnologies	0		5	5	30	70						5	
		Session 1				100	VPLPUE7EC9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h	3,5	
					100		VPLPUE7TP9 Exposé + Rapport TP	Rapport TP En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	2		1,5	Oui
		Session Rattrapage						Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		3,5	
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE8 Projet tutoré	0		8	8	33	67						8	pas de session rattrapage
		Session 1	8				VPLPUE8EV9	Evaluation	CC	1		2	
							VPLPUE8EC9 Mémoire	Ecrit	CT	1		3	
							VPLPUE8OR9 Présentation Orale	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		3	
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES					
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage
UE9 Stage	0		12	12	33	67						12	pas de session rattrapage
		Session 1	12				VPLPUE9EV9	Evaluation	CC	1		2	
							VPLPUE9EC9 Mémoire Rapport de stage	Ecrit	CT	1		5	
							VPLPUE9OR9 Présentation orale	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		5	

(*)

O = obligatoire
 X = obligatoire à choix
 F = facultatif

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 /20
 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage,
 et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

UE9 : Le stage est d'une durée minimale de 16 semaines correspondant à 2 625 heures.

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
 Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de

semestre

(numéroté de **S1**

S1 à S10, sinon

"aucun") :

Année : 2025-2026

Diplôme : Kinésithérapie, Licence 2

Domaine (le

cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

A	B	C	D	E	F	G	Session 1							Session 2						
							H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT) 	Forme du contrôle de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D) 	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu (CC) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D) 	Forme du contrôle de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none"> - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D) 	
1	VPB21UE1	Santé publique	3	8	sans objet	Santé publique	1	50%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non							
								50%	Examen oral en groupe	sans objet	CT	P	non							
2	VPB21UE2	Sciences humaines et sciences sociales	4	8	sans objet	sans objet	1	50%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non							
							2	50%	Examen oral en groupe	15 minutes	CT	P	non							

3	VPB21UE3	Sciences biomédicales	4	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non						
4	VPB21UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	5	sans objet	VPB21APH	Anatomie & physiologie	1	50%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non						
					VPB21APP	Anatomie / palpation / physiologie	2	50%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non						
6	VPB21UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non						
7	VPB21UE7	Eval, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	sans objet	VPB21TKP	Techniques kinésithérapiques	1	70%	Examen pratique	10 minutes	CT	P	non						
					VPB21TKC	Techniques kinésithérapiques	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non						
8	VPB21UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	1	8	sans objet	Recherche documentaire, référencement bibliographique	1	100%	Rendu d'un livrable (binôme)	sans objet	CT	P ou D	non						
9	VPB21UE9	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB21TCO	Temps de connexion	1	25%	travail en ligne	8 heures	CC	D	non						
					VPB21VID	Scénario	2	75%	rendu livrable	sans objet	CT	D	non						
					VPB21QIZ	Quizzes	3	25%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non						
11	VPB21U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	2	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non						
12	VPB21U12	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	VPB21SPK	Spécificité kinésithérapie	2	100%	rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non						

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
 Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Session 1			Session 2		
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)		
1	VPB22UE1	Santé publique	2	8	sans objet	Santé publique	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non								
2	VPB22UE2	Sciences humaines et sciences sociales	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non								

3	VPB22UE3	Sciences biomédicales	2	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non					
4	VPB22UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	6	sans objet	VPB22APH	Anatomie & physiologie	1	50%	Examen écrit	1h30min	CT							
					VPB22APP	Anatomie / palpation / physiologie	2	50%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non					
6	VPB22UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non					
7	VPB22UE7	Eval, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	8	sans objet	VPB22TKP	Techniques kinésithérapeutiques	1	70%	Examen oral de pratique	10 minutes	CT	P	non					
					VPB22TKC	Techniques kinésithérapeutiques	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non					
8	VPB22UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	2	8	VPB22DOC	Recherche documentaire	1	50%	rendu de livrable	sans objet	CT	D	non					
					VPB22PIX	Enseignements Numériques Transversaux	1	50%	Epreuve informatique PIX	sans objet	CT	P	non					
9	VPB22UE9	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB22TCO	Temps de connexion	1	20%	travail en ligne	6 heures	CC	D	non					
					VPB22SYN	Vidéo	2	60%	rendu livrable	sans objet	CT	D	non					
					VPB22QIZ	Quizzes and exercices	3	20%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non					
11	VPB22U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	4	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non					
12	VPB22U12	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	sans objet	Spécificités exercices en kinésithérapie	1	100%	rendu de livrable	sans objet	CT	D	non					

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
 Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

A Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	B Code Apogée de l'UE	C Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	D Nombre de crédits ECTS de l'UE	E Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	F Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	G Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Session 1										Session 2				
H Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE)	I Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	J Nature de l'épreuve : - Ecrit - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	K Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	L Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	M Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	N Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	O Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	P Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Q Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	R Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	S Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	T Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)									
																	Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S4 S1 à S10, sinon "aucun") :	Année : 2025-2026 Diplôme : Kinésithérapie, Licence 3 Domaine (le cas échéant) : Mention : Parcours type :	Session 1												Session 2 Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle la compensation entre UE	Code Appelée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Numéro de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'heure et/ou minutes - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
 Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
 (numéroté de S1
 S1 à S10, sinon
 "aucun") :
Année : 2025-2026
Diplôme : Kinésithérapie, Master 1
Domaine (le cas échéant) :
Mention :
Parcours type :

A	B	C	D	E	F	G	Session 1								Session 2							
							H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T			
Numéro de l'UE (numéroté de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des UE) à partir de laquelle la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Appelée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Report de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)			
15	VPB41U15	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Traumatologie Membre supérieur	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non									
16	VPB41U16	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champ neuro musculaire	2	sans objet	sans objet	Sémiologie en neurologie	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
17	VPB41U17	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs resp, cardio-vascu, interne et tégu	2	sans objet	sans objet	Sémiologie respiratoire et infectieuse	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
18	VPB41U18	Physiologie, sémiologie et physiopatho spécifiques	2	sans objet	sans objet	Gériatrie	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non									
19	VPB41U19	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Rééducation musculosquelettique	1	100%	Examen oral	10min	CT	P	non									
20	VPB41U20	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	2	sans objet	sans objet	Rééducation neuro-musculaire	1	100%	Examen oral	10min	CT	P ou D	non									
21	VPB41U21	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ resp, cardio-vascu, interne et tégu	2	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
23	VPB41U23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	2	sans objet	VPB41ORI	Rééducation gériatrique	1	80%	Examen oral individuel	8min	CT	P	non									
24	VPB41U24	Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	2	sans objet			1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions	sans objet	CT	P ou D	non									
25	VPB41U25	Démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention	2	sans objet	VPB41DRC	DRC	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non									
26	VPB41U26	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB41ORC	Problématisation, Oral DRC	2	50%	Evaluation orale individuelle	10min	CT	P	non									
27	VPB41U27	Méthode de travail et méthode de recherche	1	sans objet	VPB41TCO	Rendu écrit	1	70%	Écrit	1,5h	CT	P ou D	non									
28	VPB41U28	Mémoire	1	sans objet	VPB41SYN	Participation	2	30%	sans objet	CC	P ou D	non										
30	VPB41U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	VPB41LCA	Projet mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non									
31	VPB41U31	Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	1	sans objet	VPB41MEM	Lecture critique d'article	2	50%	Examen écrit	2h	CT	P	non									
					Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	D	non										

* si l'épreuve n'est pas évaluée en groupe, alors l'examen oral de l'UE 23 est organisée en 1 seule épreuve orale, comptant pour 100% de la note

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

**Numéro de
semestre**
(numéroté de S2
S1 à S10, sinon
"aucun") :
Année : 2025-2026
Diplôme : Kinésithérapie, Master 1
**Domaine (le
cas échéant) :**
Mention :
Parcours type :

A	B	C	D	E	F	G	Session 1								Session 2							
							H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.		
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : Contrôle continu (CC) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)			
15	VPB42U15	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Orthopédie pédiatrique et chirurgie maxillo-	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
16	VPB42U16	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champ neuromusculaire	2	sans objet	sans objet	Sémiologie en neurologie	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
17	VPB42U17	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs resp, cardio-vascu, interne et tégumentaire	3	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
18	VPB42U18	Physiologie, sémiologie et physiopatho spécifiques	3	sans objet	sans objet	Santé mentale et santé au travail	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non									
19	VPB42U19	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Rééducation musculosquelettique conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15min	CC	P	non									
					sans objet	Rééducation musculosquelettique conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15min	CT	P	non									
20	VPB42U20	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	1	sans objet	sans objet	Rééducation neuro-musculaire conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15 min	CC	P	non									
					sans objet	Rééducation neuro-musculaire conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15 min	CT	P	non									
21	VPB42U21	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ resp, cardio-vascu, interne et tégumentaire	1	sans objet	sans objet	Evaluation orale conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15 min	CC	P	non									
					sans objet	Evaluation orale conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15 min	CT	P	non									
22	VPB42U22	Théories, modèles méthodes et outils en réeduc / réadaptation	1	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions		sans objet	CC	P ou D	non								
23	VPB42U23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	1	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions		sans objet	CC	P ou D	non								
24	VPB42U24	Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	2	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions		sans objet	CT	P ou D	non								

25	VPB42U25	Démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention	2	sans objet	sans objet	ECOS conjointe à l'UE19, l'UE20 et l'UE21	1	50%	Examen oral	45 min ou 1h	CC	P	non					
					sans objet	ECOS conjointe à l'UE19, l'UE20 et l'UE21	2	50%	Examen oral	45 min ou 1h	CT	P	non					
26	VPB42U26	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB42TCO VPB42ORA	Oral enregistré Participation	1 2	70% 30%	Enregistrement oral Participation	Sans objet sans objet	CT CC	P ou D P ou D	non non					
27	VPB42U27	Méthode de travail et méthode de recherche	1	sans objet		Mémoire : niveau 1	1	50%	Examen oral individuel	10min	CT	P ou D	non					
28	VPB42U28	Mémoire	1	sans objet	sans objet	Mémoire : niveau 1	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet, 2h	CT	D	non					
30	VPB42U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	sans objet	Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non					
31	VPB42U31	Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	1	sans objet	sans objet	Options	1	100%	Rendu d'un livrable ou Examen oral de groupe	sans objet	CT	D	non					

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

**Numéro de
semestre** : **S1**
(numéroté à S10, sinon
"aucun") :
Année : **2025-2026**
Diplôme : **Kinésithérapie, Master**
Domaine (le
cas échéant) :
Mention :
Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
14	VPB51U14	Droit, législation et gestion d'une structure	3	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h	CC	P ou D	non						
19	VPB51U19	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	3	sans objet	Rééducation musculosquelettique	1	50%	Examen oral	10min	CC	P	non							
						2	50%	Examen écrit	1h	CT	P ou D	non							
20	VPB51U20	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	2	sans objet	sans objet	Rééducation neuro-musculaire	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non						
21	VPB51U21	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ resp., cardio-vascu., interne et tégumentaire	1	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non						
22	VPB51U22	Théories, modèles méthodes et outils en réeduc / réadaptation	3	8	sans objet	sans objet		100%	Examen écrit	1h	CC	P							
23	VPB51U23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	5	sans objet	sans objet	Pédiatrie, Soins palliatifs, Sports	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non						
24	VPB51U24	Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	1	8	sans objet	Plaidoyer	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non						
26	VPB51U26	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB51TCO	Ecrit poster	1	25%	Présentation poster	10min	CT	P ou D	non						
					VPB51MEM	Oral poster	2	75%	Examen oral	10min	CT	P ou D	non						
27	VPB51U27	Méthode de travail et méthode de recherche	2	sans objet	VPB51PST	Poster mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	P ou D	non						
					VPB51LCA	Lecture critique d'articles	2	50%	Examen écrit	2h	CT	P ou D	non						
28	VPB51U28	Mémoire	2	sans objet	sans objet	Poster mémoire	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	P ou D	non						
29	VPB51U29	Analyse et amélioration de la pratique pro	1	sans objet	sans objet	Poster du MOOC	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non						
30	VPB51U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	4	sans objet	sans objet	Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non						
32	VPB51U32	Optionnelle Cycle 2: Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	2	sans objet	sans objet	Pédagogie, congrès ou Pilates	1	100%	Rendu d'un livrable en groupe	sans objet	CT	D	non						

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
 Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences																						
A	B	C	D	E	F	G	Session 1								Session 2							
							H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T			
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (Indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)			
14		Droit, législation et gestion d'une structure	4	sans objet		sans objet	1	100%	Examen écrit	1h	CT	P	non									
26		Langue anglaise professionnelle	1	sans objet		Participation	1	30%	Participation	sans objet	CC	P ou D	non									
27		Méthode de travail et méthode de recherche	3	sans objet		Présentation orale projection professionnelle	2	70%	Oral enregistré	10 min	CT	P ou D	non									
						Rendu mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non									
						Soutenance mémoire	2	50%	Examen oral	30min	CT	P ou D	non									
							1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non									
28		Mémoire	6	sans objet		Rendu mémoire, soutenance mémoire	2	50%	Examen oral	30min	CT	P ou D	non									
29		Analyse et amélioration de la pratique pro	6	sans objet		Oral de formation des pairs	1	50%	Examen oral	sans objet	CT	P	non									
						Oral de professionnalisation	1	50%	Examen oral	20min	CT	P	non									
30		Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	8	sans objet		Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non									
32		Optionnelle Cycle 2: Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	2	sans objet		Pédagogie, congrès ou Posturologie, DU, séminaire interpro, projet étudiant	1	100%	Rendu d'un livrable ou Examen oral	sans objet	CT	D	non									

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 7**

Année : **1re année**

Diplôme : **Master**

Domaine (le cas échéant) : **Arts, lettres et langues**

Mention : **Lettres et humanités**

Parcours type : **Sciences de l'Antiquité**

							Session 1								Session 2				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	VLL7U3Z	Histoire des idées morales et politiques de l'Antiquité	6	8	VLL731A	Idées morales et politiques du monde grec	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL732A	Idées morales et politiques du monde latin	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
2	VLL7U4A	Sciences de l'Antiquité: Constitution et analyse de corpus antiques	6	8	VLL741A	Constitution et analyse de corpus grec	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL742A	Constitution et analyse de corpus latin	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
3	VLL7U5B	Transversal 7	6	8	VLL752A	Mener un travail de recherche en Sciences de l'Antiquité	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
4	VLL7U1Z	Littérature comparée	6	8	VLL921M	Figures du post humain	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL922M	Entre terreur et fascinat	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
5	VLL7U2	Littératures et sciences	6	8	VLL7E21	Littérature et histoire	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL7E22	Littérature et psychanaly	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 8**

Année : **1re année**

Diplôme : **Master**

Domaine (le cas échéant) : **Art**

Mention : **Lettres et humanités**

Parcours type : **Sciences de l'Antiquité**

A	B	C	D	E	F	G	Session 1								Session 2				
							H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	VLL8U3Z	Réception de l'Antiquité et décryptage du présent	6	8	VLL831A	Regards croisés sur la réception de "Sources grecques antiques et méthodes interprétatives"	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL832A		2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
2	VLL8U4A	Sciences de l'Antiquité: sources antiques et méthodes interprétablées	6	8	VLL841A	Sources latines antiques et méthodes interprétablées	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL842A		2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
3	VLL8U5B	Transversal 8	6	8	VLL852A	Mener un travail de recherche en Sciences de l'Antiquité	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
4	VLL8U1	Genres et formes littéraires	6	8	VLL8E11	Théâtre	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL8E12	Genres argumentatifs, Ecr	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
5	VLL8U2	Sociologie de la littérature	6	8	VLL8E21	Réception des œuvres et	1	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P
					VLL8E22	Littérature et politique	2	100%	Examen écrit	2h	CC	P	non	Sans objet	100%	Examen écrit	2h	CT	P

Colonne	Libellé	Consignes
A	Numéro de l'UE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement.
B	Code Apogée de l'UE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement.
C	Libellé de l'UE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement. Le libellé de la langue d'enseignement, si ce n'est pas le français (anglais, allemand, espagnol, italien) peut être saisi dans la fenêtre "élément" d'Apogée pour être affiché dans des documents en langue étrangère (relevé de notes, supplément au diplôme...).
D	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement.
E	Note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE	Ne s'applique pas aux diplômes suivants : diplôme d'ingénieur, licence professionnelle, DUT.
F	Code Apogée de l'ECUE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement.
G	Libellé de l'ECUE	Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement. Le libellé de la langue d'enseignement, si ce n'est pas le français (anglais, allemand, espagnol, italien) peut être saisi dans la fenêtre "élément" d'Apogée pour être affiché dans des documents en langue étrangère (relevé de notes, supplément au diplôme...).
H	Numéro de l'épreuve	Numérotation des épreuves pour les dénombrer. Cf. article 11 de l'arrêté Licence : <u>Lorsque l'évaluation continue est mise en place, "l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée".</u>
I	Coef. de l'épreuve dans la moyenne en %	Quote-part de la note de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE).
J	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	La nature combinée au caractère écrit ou oral/pratique de l'épreuve parmi : • Examen écrit qui peut prendre la forme de : devoir « sur table », dissertation, QCM (questions à choix multiples), QRC (questions à réponses courtes), note de synthèse, étude de cas, rédaction... • Examen oral ou pratique qui peut prendre la forme de : interrogation sur le cours, épreuve pratique, travaux pratiques, récitation, entretien individuel ou collectif, simulation de situations, mise en situation, diagnostic en situation, participation oral en cours, évaluation de la pratique par le tuteur professionnel... • Rendu d'un livrable qui peut prendre la forme de : devoir « maison », travail à rendre, fiche de lecture, poster, mémoire, rapport d'observation, rapport de stage, dossier, présentation, vidéo, enregistrement, transcription d'entretiens... • Restitution orale qui peut prendre la forme de : soutenance de mémoire, soutenance de rapport de période pratique en milieu professionnel (stage), exposé d'un livrable, conférence...
K	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes	La durée saisie ne doit pas être approximative (une fourchette). Elle doit être précise et chiffrée en heure et/ou minutes. Dans le cas où la nature de l'épreuve est le rendu d'un livrable, le temps passé varie d'un étudiant à un autre. Plutôt que d'indiquer un temps moyen : indiquer "sans objet" dans la cellule.
L	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Extrait du RGEE : Les contrôles tarimaux "se déroulent à l'issue des enseignements du semestre ou de l'année. Les contrôles continus doivent être effectués durant la période d'enseignement de l'UE."
M	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	La notion de contrôle en ligne est introduite dans l'article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence : "Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, <u>en présentiel ou en ligne</u> , (...)" Un contrôle en ligne sur tablette ou ordinateur étant possible en présentiel, c'est la notion de " <u>à distance</u> " (qui s'oppose à la notion de "en présentiel") qu'il convient de préciser ici. Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T) , cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas une organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D"). Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D". Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".
N	Report de la note de CC en 2e session	Si le type de contrôle de l'épreuve est CC, indiquer si, oui ou non, la note est reportée en 2e session. Si le type de contrôle de l'épreuve est CT, indiquer "sans objet".
O	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session	Si la note de CC est reporté en 2e session (oui dans la colonne précédente), préciser le % que de la note de CC représentera dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE).
P	Coef. de l'épreuve dans la moyenne en %	Idem colonne I
Q	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Idem colonne J
R	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes	Idem colonne K
S	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Idem colonne L
T	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Idem colonne M

Semestre 1 - 1ère année							Session 2 - 1ère année	
UE	CC EN %	CT1 - S1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
1.2 - Pédagogie	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
2.1 - Anatomie	25	75	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3.1 - Physiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3.2 - Neurophysiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.1 - Psychologie clinique		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.2 - Psychologie cognitive		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.5 - Psychiatrie		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
6.1 - Psychomotricité - Tonus		100	30 minutes	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 minutes
6.2 - Psychomotricité - Espace et temps		100	30 minutes	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 minutes
6.5 - Graphomotricité	100			Validation	2	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
6.6 - Développement psychomoteur		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
8.1 - Pratiques	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1h
9.1 - Stages	100				2	1	Oral	30 minutes
10.1 - Anglais	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
10.2 - LSF	100			Oral	1	2	Oral	30 minutes
10.3 - PEA	100			Validation	1	1	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
10.4 - Informatique	100				1	1	Examen écrit	1h
					30			

Semestre 2 - 1ère année							Session 2 - 1ère année	
UE	CC EN %	CT2 - S2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
1.1 - Santé publique	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
2.1 - Anatomie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3.2 - Neurophysiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3.4 - Physiologie - système sensoriel		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
4.1 - Pathologies médicales		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.1 - Psychologie clinique		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.2 - Psychologie cognitive		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5.3 - Sociologie		100	1h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
5.5 - Psychiatrie		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
6.3 - Psychomotricité - Axe , latéralité, schéma corporel, image du corps		100	30 minutes	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 minutes
6.4 - Psychomotricité - Motricité fine , motricité globale et praxies		100	30 minutes	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 minutes
6.5 - Graphomotricité		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 minutes
6.6 - Développement psychomoteur		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
7.1 - Bilan psychomoteur	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
8.1 - Pratiques	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	30 minutes
9.1 - Stages	100				4	1	80h complément de stage + rapport + oral	1h
10.1 - Anglais	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
10.2 - LSF	100			Oral	1	2	Oral	30 minutes
10.3 - PEA	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
					30			

Semestre 3 - 2ème année							Session 2 - 2ème année	
UE	CC EN %	CT1 - S 1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
2.3 - Anatomie fonctionnelle	25	75	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	3	Examen écrit et/ou oral	1h
3.1 - Physiologie -		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen écrit et/ou oral	1h
3.4 - Neurophysiologie pathologie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	2	Examen écrit et/ou oral	1h
4.1 - Pathologies médicales		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.1 - Psychologie clinique		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.2 - Psychologie cognitive		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.5 - Psychiatrie		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	2	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
6.7 - Trouble du développement psychomoteur		100	2h30	Examen (écrit et/ou oral)	4	4	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
7.1 - Bilans psychomoteur	50	50	2h	Examen (écrit et/ou oral)	4	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
7.2 - Raisonnement clinique	100			Examen (écrit et/ou oral) ou validation	2			2h
7.3 - Techniques de prise en soins	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	1			1h
8.1- Pratiques	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	1h
9. 1 - Stages	100				4	2	Oral	30 minutes
10.1 - Anglais	100			Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Oral	30 minutes

Semestre 4 - 2ème année							Session 2 - 2ème année	
UE	CC EN %	CT2 - S 2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
2.2 - Anatomie fonctionnelle	25	75	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	0,5	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
2.5 - Biomécanique / méthode Bobath	100				0,5			1h
3.1 - Physiologie		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
3. 5 - Affections musculosquelettiques		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h
4.1- Pathologies médicales		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.2 - Psychologie cognitive		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.4 - Psychopathologie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	Examen (écrit et/ou oral)	1h
5.5 - Psychiatrie		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	1	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
6.7 - Trouble du développement psychomoteur		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	4	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
7.1 - Bilans psychomoteur	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	4	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
8.2 - Raisonnement clinique	100			Examen (écrit et/ou oral) ou validation	2	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h
8.3 - Techniques de prise en soins	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	1	4	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
8.1- Pratiques psychomotrices	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	30 minutes
9.1 - Stages	100				6	3	100h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
10.1 - Anglais	100			Examen (écrit et/ou oral)	1	2	Examen (écrit et/ou oral)	1h
10.2 - LSF	100			Oral	1	2	Oral	1h
10.3 - PEA	100			Examen (écrit et/ou oral)	2	1	Oral	1h

Semestre 5 - 3ème année							Session 2 - 3ème année	
UE	CC EN %	CT1 - S 1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
1.3 - Législation, éthique et déontologie		100	1h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 mn
2.4 - Locomotion	25	75	45 mn	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 mn
2.5 - Troubles neuromoteurs	25	75	45 mn	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 mn
4.1 - Pathologies médicales		100	1h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 mn
5.1 - Psychologie clinique	50	50	30 mn	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	20 mn
5.5 - Psychiatrie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	45 mn
6.7 - Troubles psychomoteurs	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	4	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1 h
7.2 - Raisonnement clinique	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 mn
7.3 - Techniques de prise en soin	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	4	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
8.1 - Pratiques psychomotrices	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	3	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	30 mn
9.1 - Stages -D.E.	100				4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	30 mn
10.1 - Anglais	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Oral	20 mn
					30			

Semestre 6 - 3ème année							Session 2 - 3ème année	
UE	CC EN %	CT2 - S 2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Nature de l'épreuve	durée CT2
5.1 - Psychologie clinique		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	45 mn
5.5 - Psychopathologies		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	45 mn
5.5 - Psychiatrie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	45 mn
6.7 - Troubles psychomoteurs	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	5	4	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
7.2 - Raisonnement clinique	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 mn
7.3 - Techniques de prise en soin	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	5	3	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
8. 1 - Pratiques	100			Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	4	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique) ou validation	30 mn
9.1 - Slages -D.E.	100				5	4	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	30 mn
10.1 - Anglais	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	1	Oral	20 mn

Université de Franche-Comté

UFR Santé

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

U.F.R. Santé

19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNÉE 2025 – 2026

**Modalités de Contrôle des
Connaissances et des Compétences**

Certificat de Capacité (C.C.) d'Orthoptiste

Table des matières

Présentation	4
1. Dispositions générales	5
2. Les examens : Type d'examens	7
2.1. Régime Général	7
2.2. Régime Spécial d'Études	7
2.3. Organisation des examens	7
2.3.1. Première et deuxième années	7
2.3.2. Troisième année	7
2.4. Organisation de la passation du certificat de capacité	8
2.4.1. Première session	8
2.4.2. Seconde session	8
2.5. Evaluation des stages	8
2.5.1. Stages courts	8
2.5.2. Stages longs	8
2.5.3. Stages complémentaires	9
2.6. Modalité de rattrapage	9
2.6.1. Stages courts	9
2.6.2. Stage long	9
2.7. Convocation des candidats	9
2.8. Organisation matérielle	9
2.9. Fournitures et documents autorisés	9
2.10. Surveillance des examens	10
2.11. Correction des copies	10
2.12. Sujets d'examens	10
2.13. Communication des notes et résultats	10
2.14. Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'enseignant ou l'enseignante	10
2.15. Réclamations	11
2.16. Fraude aux examens	11
2.17. Les épreuves	11
3. Notation	11
3.1. Barème de notation	11
3.2. Passation du certificat de capacité	11
3.3. Coefficients	11
3.4. Notes planchers	11
3.5. Validation d'une UE	11
3.6. Validation d'un semestre	12
3.7. Validation de l'année d'études	12

3.8.	Le passage en année supérieure.....	12
3.9.	En cas de redoublement	12
3.10.	Dispense d'épreuves - Validation d'acquis	12
4.	Validations.....	13
4.1.	Validation d'UE par anticipation	13
4.2.	Correspondance entre Eléments Pédagogiques	13
5.	Annexes	14

MODALITÉS D'ORGANISATION DES EXAMENS DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE

Année universitaire 2024-2025

Ces dispositions s'appliquent aux 1ères, 2èmes et 3èmes années du certificat de capacité d'orthoptiste. Les modalités suivantes complètent et actualisent l'arrêté du 1 Janvier 2014 relatif aux études préparatoires du certificat de capacité d'orthoptiste.

Présentation

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste a pour but l'acquisition des connaissances et des compétences, décrites dans le référentiel publié au journal officiel le 1er janvier 2014, nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des unités d'enseignement (UE) de ce même document. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens. Les volumes horaires affectés à chaque UE sont des valeurs indicatives à mettre en lien avec les crédits ECTS afférents, notamment en ce qui concerne la répartition entre cours magistraux et travaux dirigés. Chaque semestre validé donne lieu à l'attribution de 30 crédits ECTS. Une fois capitalisés, les crédits ECTS restent acquis définitivement.

Les études en vue du certificat de capacité d'orthoptie ONT UNE DUREE DE TROIS ANS divisées en 6 semestres. Chaque Unité d'Enseignement (UE) se déroule en totalité sur un semestre.

Les 6 semestres ont pour objectifs de faire en sorte que les étudiants acquièrent les compétences suivantes :

1. Évaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique.
2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle.
3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques.
4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
9. Gérer une structure et ses ressources.
10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

L'acquisition de ces compétences s'articulent autour de 41 unités d'enseignements (UE) + 2 UE libres + 40 semaines de stages (S1 : 1, S2 : 3, S3 et S4 : 8 semaines chacun, S5 et S6 : 10 semaines chacun).

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au certificat d'orthoptiste s'il n'a pas validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle du jury.

Chaque année d'étude comporte :

- Un enseignement théorique.
- Des Travaux dirigés obligatoires
- Des stages en milieu professionnel (CHU, CH ou activité libérale) hospitaliers

Capacité d'accueil globale : 12 étudiants par année de formation.

La direction de l'enseignement est assurée par un ou une responsable universitaire et pédagogique de la formation.

1. Dispositions générales

1.1. Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Les informations destinées aux étudiants et étudiantes, concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C.), sont communiquées par voie d'affichage, aux emplacements prévus pour les différentes années d'études.

1.2. Inscriptions Pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques ont lieu à l'issue des Inscriptions Administratives : Inscriptions automatiques aux éléments obligatoires, et inscriptions individuelles pour les éléments à choix.

1.3. Règle d'assiduité aux Cours magistraux (CM) & Travaux Dirigés (TD)

La présence des étudiants et étudiantes aux Cours magistraux, séances TD des différents enseignements est obligatoire.

1.3.1. Absence non justifiée

Toute absence non justifiée à 2 séances ou plus (+) :

- Ajourne l'étudiant ou l'étudiante à la première session d'examens de l'UE correspondante.
- L'étudiant ou l'étudiante devra valider les TD de l'Élément constitutif concerné dans le cadre de la session de rattrapage d'examens.
- Les modalités de la session de rattrapage d'examen de TD et CM seront définies par l'enseignant ou l'enseignante responsable des TD et CM concernés.
- Les absences non justifiées pourront être prises en compte dans l'évaluation de l'enseignement dispensé.
- Plus de 4 absences par semestre non justifiées déclencheront une commission d'étude des absences, composée de l'équipe pédagogique et de tout autre personne jugées nécessaires par le ou la responsable de la scolarité.

1.3.2. Absence justifiée

Le motif de l'absence au TD ou au CM doit être remis au responsable de la scolarité de la filière orthoptie et à l'enseignant du CM ou du TD dans les 48 heures à partir du premier jour d'absence.

Ce dernier ou cette dernière appréciera ou non la validité de ce motif.

En cas d'absence justifiée à une ou plusieurs séances de TD ou de CM, l'enseignant ou l'enseignante responsable décide de la nécessité ou non d'un rattrapage lors d'une session spéciale et en définit les modalités. En cas d'absence de séance de rattrapage, toute séance manquée mais justifiée n'est pas prise en compte dans le calcul de la note moyenne.

1.4. Absences aux examens

Les étudiants et étudiantes qui n'ont pu se présenter à une ou plusieurs épreuves (session 1 ou rattrapage) pour une raison de force majeure, admise par le ou la Responsable de la filière Orthoptie de l'UFR pourront être autorisé(e)s à se présenter à une session de remplacement selon les modalités définies au cas par cas. Si cette absence est anticipée, ils/elles doivent avertir la scolarité et le ou la responsable de filière orthoptie de l'UFR par courriel ou lettre manuscrite dès que possible. Dans le cas contraire, ils/elles doivent justifier auprès de la scolarité et du ou de la responsable de filière orthoptie de l'UFR des motifs de leur carence dans les trois jours qui suivent la session normale. Les motifs invoqués doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant ou de l'étudiante (voir ci-dessous). En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant ou l'étudiante sera noté(e) ABI (Absence Injustifiée).

Les épreuves de remplacement sont éventuellement organisées lors d'une session spéciale pour les empêché(e)s du jour de l'examen (cf paragraphe 2.) après les épreuves de rattrapage. Ainsi pour les empêchés lors de la session 1, les épreuves de rattrapage tiendront lieu de session 1 et une épreuve de remplacement sera éventuellement organisée pour le rattrapage.

Motifs jugés recevables :

- Maladie : Lorsque l'étudiant ou l'étudiante a été malade au point de ne pouvoir faire son examen, la présentation d'un billet médical signé par un ou une médecin justifiant explicitement l'incapacité contemporaine à la date de l'examen est requise. La copie originale de l'attestation médicale doit être remise à la scolarité dans les 3 jours ouvrables suivants l'absence.
- Décès : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen, l'étudiant ou l'étudiante ne peut évidemment pas être présent à la date de l'examen. Un certificat de décès pourra être demandé.

Absence aux épreuves de contrôle continu :

- Soit l'élément constitutif est évalué entièrement sous forme de contrôle continu :
 - En cas d'absence injustifiée à une des épreuves la note de 0/20 est attribuée à cette épreuve et la moyenne est calculée sur l'ensemble des épreuves. En cas d'absence justifiée à une des épreuves, le ou la responsable de l'UE décidera d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) ou de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e).
 - En cas d'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves de contrôle continu, l'étudiant ou l'étudiante sera convoqué(e) à une session de rattrapage du contrôle continu.
- Soit l'élément constitutif est évalué par un contrôle continu et par un contrôle terminal :
 - En cas d'absence injustifiée à une ou à plusieurs épreuves du contrôle continu, la note de 0/20 sera attribuée à la ou aux épreuves manquées. Dans le cas d'absences injustifiées à l'ensemble des épreuves de CC, l'étudiant ou l'étudiante se verra attribuer la note moyenne de 0/20 au contrôle continu.
 - En cas d'absence justifiée à une ou l'ensemble des épreuves, le ou la responsable de l'UE décidera soit d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) soit de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e).

2. Les examens : Type d'examens

2.1. Régime Général

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont évaluées chaque semestre soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par une validation de l'équipe pédagogique, soit par ces trois modes de contrôle combinés.

2.2. Régime Spécial d'Études

Des aménagements seront proposés au cas par cas, notamment pour les sportifs et sportives de haut niveau et pour les étudiants et étudiantes présentant un handicap.

Les intéressé(e)s doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité au moment de leur inscription pédagogique.

2.3. Organisation des examens

2.3.1. Première et deuxième années

Il y a deux sessions d'examens et deux sessions de rattrapages annuelles :

- 1er semestre :

➤ 1ère session en janvier

➤ 2ème session en février

- 2ème semestre :

➤ 1ère session en mai/juin

➤ 2ème session en juin

Session de rattrapage :

- Les examens peuvent y être organisés sous forme d'épreuves écrites ou orales.

- Session spéciale pour les empêché(e)s le jour de l'examen : elle n'est éventuellement organisée qu'après la session de rattrapage et, après étude au cas par cas des situations, soumise à l'accord du ou la responsable de la filière Orthoptie.

2.3.2. Troisième année

Il y a deux sessions d'examens et une session de rattrapage au premier semestre

- 1er semestre :

➤ 1ère session en décembre

➤ 2ème session en janvier/février

- 2ème semestre :

➤ 1ère session en mars

➤ 2ème session en avril

+ Passation du mémoire et de la Mise en situation professionnelle : mai/juin

2.4. Organisation de la passation du certificat de capacité

2.4.1. Première session

L'examen en vue de l'obtention du certificat de capacité d'orthoptiste consiste en :

- Un ensemble d'épreuves écrites, composé de sous-épreuves évaluant chacune les unités d'enseignements de l'année en cours. Chacune des sous-épreuves est noté sur 20 points.
- Un entretien oral théorico-clinique sur l'ensemble des connaissances dispensée durant l'année en cours, noté sur 20 points.
- La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de l'année en cours, en cas de contrôle continu, entre dans le total des points exigés pour l'obtention du certificat de capacité, notée sur 20 points.
- La présentation et la soutenance du mémoire selon les modalités définies par l'équipe pédagogique, pour les étudiants de troisième année uniquement. Cette épreuve est notée sur 20 points.

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu une moyenne calculée sur l'ensemble des épreuves décrites ci-dessus (pondération par coefficient en Annexe 1) au moins égale à 10/20 à l'issue des épreuves citées ci-dessus, sans note inférieure à 8/20 pour chacune des épreuves et sous-épreuves.

2.4.2. Seconde session

La seconde session est réservée aux candidats ayant échoué à la première session ou n'ayant pu s'y présenter pour cas de force majeure apprécié par le ou la responsable de la filière Orthoptie et du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). La seconde session concerne la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a/ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

2.5. Evaluation des stages

Le volume horaire obligatoire des stages est de :

- 140h en première année (stages courts)
- 560h en deuxième année (stage court + stage long)
- 700h en troisième année (stage court + stage)

2.5.1. Stages courts

Un stage court peut être validé si le ou la maître de stage est un professionnel ou une professionnelle paramédical orthoptiste ou non orthoptiste. Il s'agit de stage ne dépassant pas 70h, répartie sur deux semaines consécutives. Les aptitudes et l'acquisition des compétences décrites dans le livret de stage sont évaluées par le ou la maître de stage et sanctionne la validation du stage.

2.5.2. Stages longs

Un stage long peut être validé si le ou la maître de stage est un(e) orthoptiste. Il s'agit de stage d'une durée supérieure à 70h, répartie sur plus de deux semaines consécutives. Les aptitudes et l'acquisition des compétences décrites dans le livret d'évaluation des stages en orthoptie sont évaluées aux deux semestres pour chaque stage long par le ou la maître de stage. La validation du stage est sanctionnée par le ou la maître de stage après complétion de la grille.

2.5.3. Stages complémentaires

L'étudiant ou l'étudiante peut effectuer un ou des stage(s) complémentaire(s). Le volume effectué n'est pas comptabilisé dans le volume horaire obligatoire.

Ces stages doivent être effectués en dehors des heures de Cours Magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) ou de stages obligatoires.

2.6. Modalité de rattrapage

2.6.1. Stages courts

Un stage court peut être invalidé par le ou la maître de stage si le volume horaire est insuffisant et/ou si les compétences attendues ne sont pas acquises. L'invalidation d'un stage court entraîne la non-comptabilisation des heures effectuées dans le volume total des heures de stage. L'étudiant ou l'étudiante devra réaliser un stage de rattrapage de 60h sur une période de congés scolaires et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au rapport de stage.

2.6.2. Stage long

Un stage long peut être invalidé par le ou la maître de stage et l'équipe pédagogique à la suite d'une commission d'évaluation.

Un stage de rattrapage de 100 heures minimum doit être réalisé sur une période de congés scolaires.

Le stage de rattrapage est validé par le ou la maître de stage (orthoptiste obligatoire) après complétion de la grille d'évaluation et par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 au rapport de stage et à l'oral de présentation.

2.7. Convocation des candidats

La convocation des étudiants et étudiantes aux épreuves écrites et orales est faite par affichage du planning des examens sur l'ADE au moins quinze jours avant le début des épreuves. Sur ce planning, la date, l'heure et le lieu de chaque épreuve sont indiqués.

2.8. Organisation matérielle

Lors de chaque épreuve, les surveillants et surveillantes contrôlent la carte des étudiants et étudiantes et vérifient leur identité. Les surveillants et surveillantes font émarger les étudiants et étudiantes à l'entrée dans la salle. Aucune personne ne peut être admise à composer si elle se présente après l'ouverture des sujets d'examen. Pendant les épreuves, les étudiants et étudiantes doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle d'examens.

Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

2.9. Fournitures et documents autorisés

Les étudiants et étudiantes ne doivent disposer que des documents autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (mention sur le sujet, affichage...) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (copies, feuilles de brouillon...).

Le prêt de document entre les étudiants et étudiantes est interdit.

L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrit.

Les machines à calculer ne sont pas autorisées, sauf mention contraire.

Les modèles autorisés sont les modèles ne disposant pas de système de programmation ou dans le cas contraire, incluant un système « anti-triche ».

2.10. Surveillance des examens

Les sacs, téléphones mobiles, vêtements, ... sont déposés à l'entrée de la salle. Le strict minimum pour la rédaction est pris par l'étudiant et l'étudiante, sauf pour les épreuves pour lesquelles des documents et instruments spécifiques sont autorisés.

Des consignes écrites sont adressées à chaque surveillant et surveillante, pour chaque session. Elles sont rappelées à chaque épreuve, avant l'ouverture des enveloppes de sujets.

Les surveillances sont assurées par des personnes travaillant au sein de l'UFR ou des enseignants et enseignantes désigné(e)s à chaque session par le ou la responsable de filière d'orthoptie de l'UFR.

2.11. Correction des copies

Les épreuves écrites de contrôle terminal sont corrigées sous anonymat.

2.12. Sujets d'examens

Ils se présentent sous les formes suivantes :

- Dans le cadre des épreuves terminales :
 - Soit sous forme de cahier d'épreuve, qui comporte en première page, les consignes aux candidats et candidates, le nombre de pages du cahier, la désignation et l'intitulé de l'épreuve.
 - Soit sous forme d'un oral,
 - Possiblement sur support informatique via la plateforme sélectionnée par l'UFR.
- Dans le cadre des épreuves partielles de contrôle continu : sous forme variable, selon la nature de l'épreuve.

2.13. Communication des notes et résultats

- La communication des résultats se fait de manière individuelle via l'ENT à la fin de chaque semestre.
- Aucun résultat d'examen ne sera donné par téléphone.

2.14. Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'enseignant ou l'enseignante

- Les étudiants et étudiantes désireux(ses) de consulter leurs copies doivent en faire la demande écrite adressée au service scolarité de l'UFR Santé filière orthoptie, en précisant la matière concernée ; un rendez-vous leur sera donné pour la consultation. Les copies sont mises à disposition des étudiants et étudiantes pendant un an à compter de la date de publication des résultats.
- Tout étudiant ou étudiante peut consulter sa copie et obtenir un entretien avec l'enseignant ou l'enseignante de la discipline.

2.15. Réclamations

Toute réclamation concernant les examens doit être adressée par courrier au référent pédagogique de la filière Orthoptie.

Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du Procès-Verbal, le Jury sera à nouveau convoqué.

2.16. Fraude aux examens

Toute fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre la nullité de l'épreuve pour l'étudiant ou l'étudiante concerné(e). La juridiction disciplinaire décide, s'il y a lieu, de prononcer à l'égard du fraudeur ou de la fraudeuse, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examens.

2.17. Les épreuves

Cf. ANNEXE 1. Liste des épreuves

3. Notation

3.1. Barème de notation

Les notes sont affichées avec le coefficient multiplicateur sur Apogée (Cf ANNEXE 1. Liste des épreuves).

3.2. Passation du certificat de capacité

Les épreuves constitutives du certificat de capacité (MSP et mémoire) sont évaluées par les jurys d'examen. La note de chaque épreuve constitutive ne doit pas être inférieure à 8/20.

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 10/20 sur la moyenne de l'ensemble des épreuves citées dans la partie 2.4.1. ou à l'épreuve de ratrappage en 2nd session.

3.3. Coefficients

Cf. ANNEXE 1. Liste des épreuves

3.4. Notes planchers

Pour l'ensemble des épreuves d'évaluation citées en 2.4.1., aucune note ne doit être inférieure à 8/20.

3.5. Validation d'une UE

La validation d'une unité d'enseignement (UE) est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher aux éléments constitutifs et aux notes composants les éléments constitutifs de cette UE.

La compensation des notes entre les différents éléments constitutifs est effective au sein d'une même UE sans note inférieure à la note plancher.

La compensation des notes entre différentes UE est possible et est détaillée en Annexe 2. Aucune des notes constitutives ne doit être inférieure à la note plancher. Dans le cas contraire, l'UE dont la note est inférieure à la note plancher, et uniquement celui-ci, sera à rattraper.

Si la note d'un élément constitutif de l'UE est en dessous de 8, alors cet élément, et uniquement celui-ci, sera à rattraper.

Si la moyenne d'une UE est en dessous de 10 alors tous les éléments constitutifs de cette UE seront à rattraper.

3.6. Validation d'un semestre

La validation d'un semestre est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE.

3.7. Validation de l'année d'études

La validation de l'année est effective pour une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher à un élément constitutif ou une UE.

Une dette d'ECTS est autorisée à hauteur de 7 ECTS et n'est valable que pour l'année suivante. Un étudiant présentant une dette d'ECTS concernant une UE de l'année précédente ne pourra passer en année supérieure qu'à la condition d'avoir remboursé cette dette.

3.8. Le passage en année supérieure.

L'admission en année supérieure d'orthoptie exige la validation des unités d'enseignement 1 à 20, au plus tard à l'issue de la deuxième session. Une dette de 7 ECTS est autorisée pour l'année suivante uniquement.

3.9. En cas de redoublement

Les semestres validés, les UE validées, les notes des évaluations listées en partie 2.4.1. supérieure ou égales à 10/20 sont considérées comme définitivement acquises.

Un contrat pédagogique permettra de fixer avec l'étudiant, les modalités de contrôle et d'assiduité.

La présence à l'ensemble des enseignements est vivement recommandée. La présence aux enseignements d'orthoptie théorique et pratique est obligatoire ainsi que la validation des UE non acquis ou non validés.

En cas de redoublement, l'étudiant à l'obligation de valider de nouveau le volume horaire obligatoire pour les stages et obtenir la validation des attendus présents dans le livret de suivi des stages.

3.10. Dispense d'épreuves - Validation d'acquis

Les UE listées en Annexe 3 peuvent faire l'objet d'une validation d'acquis, sous condition de validation par le doyen de la Faculté ou le référent pédagogique de la formation. Toute demande en vue d'une validation d'acquis devra être formuler à l'écrit et transmise au référent pédagogique avant le 31 Décembre de l'année en cours.

En revanche, les UE non listées ne peuvent faire l'objet de validation du fait leur caractère primordiale dans la prise en charge du patient, dans la formation orthoptique et dans la compréhension des troubles pris en charge par l'orthoptiste diplômé.

4. Validations

4.1. Validation d'UE par anticipation

Aucune validation par anticipation n'est possible au cours de la formation.

4.2. Correspondance entre Eléments Pédagogiques

L'examen des demandes se fait au cas par cas lors de la Commission d'Acquisition des Crédits (CAC). Elle est organisée après chaque session d'examen. Elle est composée d'un jury désigné par le ou la responsable de la filière. Elle permet d'examiner l'ensemble des résultats de l'étudiant ou de l'étudiante afin de décider de valider un semestre ou une année. Le jury peut attribuer des points soit globalement soit de manière cyclée sur des unités d'enseignement. Les points de jury figurent en tant que tels sur les relevés de notes.

5. Annexes

ANNEXE 1. Liste des épreuves

1^{ère} année

	modalités	Coef.	ECTS
• UE 1 : Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie		3	3
• UE 2 : Optique Géométrique, optique physiologique	Contrôle continu +	3	3
• UE 3 : Réfraction • Théorique • Pratique	Pratique sur lieu de stage	2 2	4
• UE 4 : Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle		3	3
• UE 5 : Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies		3	3
• UE 6.1 : Anglais 1	Contrôle continu	2	2
• UE 7 : Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision		2	2
• UE 8 : Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire		3	3
• UE 9 : Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire		4	4
• UE 10 : Explorations fonctionnelles		3	3
• UE 11 : Bilan orthoptique • Théorique • Pratique	Pratique sur lieu de stage	2. 3	5
• UE 12 : Déontologie et éthique		1	1
• UE 13 : Hygiène et gestion des risques		1	1
• UE 14 : Pathologies sensorimotrices		2	2
• UE 15 : Prise en charge des pathologies sensorimotrices		6	6
• UE 16 : Pathologies ophtalmologiques et générales		2	2
• UE 17 : Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales Théorique Pratique	Pratique sur lieu de stage	2 2	4
• UE 18 : Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie		2	2

• UE 19 : Pharmacologie et thérapeutique			1	1
• UE 20 : Contactologie passage en S3 et S4 en attente de confirmation			2	2
• UE Stages Semestre 1	Hospitalier (1 semaine)			1
• UE Stages Semestre 2	Hospitalier (3 semaines)			3
Zones grisées = semestre 1				
Zones blanches = semestre 2				
Zone bleue = année complète				

2eme année

	Durée	Modalités	Coef.	ECTS
• UE 6 : Anglais		Contrôle continu	2	2
• UE 21 : Statistiques, épidémiologie, santé publique		Contrôle continu	4	4
• UE 22 : Pathologies neuro ophthalmologiques		Ecrit	3	3
• UE 23 : Prise en charge des pathologies neuro-ophthalmologiques		Ecrit	7	7
• UE 24 : Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle		Ecrit	3	3
• UE 25 : Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle		Oral sur lieu de stage	6	6
• UE 26 : Basse vision		Ecrit	6	6
• UE 27 : Bilan et prise en charge en basse vision		Ecrit	7	7
• UE 28 : Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique		Contrôle continu	1	1
• UE 32 : Communication, éducation thérapeutique		Ecrit	2	2
- UE 37 : Diagnostic orthoptique et projet de soins		Ecrit	3	3
Stages s1		contrôle continu		8
Stages s 2				8
Zones grisées = semestre 1				
Zones blanches = semestre 2				

3eme année

• UE 6 : Anglais		Contrôle continu	2	2
• UE 29 : Vision et troubles d'apprentissages	Ecrit	5	5	
• UE 30 : Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	Ecrit	6	6	
• UE 31 : Dépistage visuel ; aptitude visuelles et ergonomie visuelle	Ecrit	3	3	
• UE 33 : Imagerie et technologie de la communication	Ecrit	2	2	
• UE 34 : Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	Contrôle continu	1	1	
• UE 35 : Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophthalmologiques	Ecrit	4	4	
• UE 36 : Bilan orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	Ecrit	2	2	
• UE 38 : Travail de fin d'études	Soutenance orale sur lieu de stage	8	8	
-UE 39 : Coopération, coordination avec les différents acteurs	Ecrit	1	1	
• UE 40 : Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptiques	Ecrit	1	1	
• UE 41 : Geste et soins d'urgence	AFGSU niveau 2			1
• UEL1 * : proposée par la filière d'orthoptie	Ecrit	2	2	
• UEL2 * : UE d'une autre composante ou proposée par la filière orthoptie	Selon modalités de la composante	2	2	
• Stages semestre 1	Contrôle continu			10
• Stages semestre 2				10
Zones grises = semestre 1				
Zones blanches = semestre 2				
Zone bleue = année complète				

* 2 UEL maximum à choisir parmi les 2 types d'UEL proposées

ANNEXE 2. Compensation entre les UE

- UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire et UE9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire
- UE 14 Pathologies sensorimotrices et UE15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices
- UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales et UE17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales

ANNEXE 3. UE pouvant être soumise à une validation des acquis

UE13 Hygiène et gestion des risques

UE19 Pharmacologie et thérapeutique

UE18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie

UE 21 Statistiques, épidémiologie, santé publique

**Vote Electronique
du 19 juin 2025
EXTRAIT DU Procès-Verbal**

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) 2025-2026

Monsieur le Doyen soumet au vote électronique les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2025-2026 de médecine M1 M2 M3.

➔ Le conseil de gestion vote à l'unanimité les M3C 2025-2026 de médecine M1 M2 M3.

Pr Thierry MOULIN



Directeur de l'UFR Sciences de la Santé de
l'UMLP

ANNEE 2025-26

**MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES
ETUDES EN VUE
du DIPLÔME D'ETAT de SAGE-FEMME
ou du DIPLÔME D'ETAT de DOCTEUR en MAIEUTIQUE**

**Cycle I : DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES
2^{ème} année (DFGSMa2)**

**CHAPITRE 1^{ER} : DISPOSITIONS GENERALES pour le DIPLÔME DE FORMATION
GÉNÉRALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (cycle 1)**

2^{ème} année (DFGSMa2) et 3^{ème} année (DFGSMa3)

L'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) est encadrée par l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

La maquette de formation et le référentiel de modalités pédagogiques répondent aux directives du décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques et de l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique.

Le département de maïeutique ne peut être tenu responsable des modifications de cours et d'examens organisés par les autres départements universitaires. Il revient à l'étudiant de consulter régulièrement les informations sur l'ENT.

Article 1^{er} : Assiduité

La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cours magistraux présentiels / distanciels, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP)).

Toute absence doit être justifiée **auprès de l'enseignante responsable de la promotion et du secrétariat de la scolarité**, dans un délai de deux jours ouvrés, par la communication de documents officiels (arrêt de travail, convocation à un examen ou certificat de décès) dont la direction du département maïeutique et l'administration universitaire apprécieront la recevabilité.

Une dérogation à cette règle peut être autorisée pour les étudiants relevant du régime spécial d'études visés à la rubrique « régime d'études - régime spécial » du règlement de l'UFR. Les intéressés doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité de la composante concernée, au moment de leur inscription pédagogique.¹ ²

Article 2 : Examens

Les évaluations se déroulent de manière continue sur l'ensemble de l'année, sans notion de semestre.

La formation en maïeutique est organisée en **plusieurs blocs de connaissances et compétences** (BCC). Les BCC regroupent des UE qui se déclinent en éléments et en capacités³, dont l'acquisition est graduelle sur les trois cycles de la formation.

Le niveau d'acquisition et de maîtrise attendu est ainsi défini par année d'étude contribuant à la construction et au développement des compétences nécessaire au diplôme et à l'exercice professionnel de sage-femme. Le passage en année supérieure valide l'acquisition du niveau attendu à la fin de l'année réalisée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est réalisé sous la forme de **Contrôle Continu Intégral** (CCI). Celui-ci consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées, régulièrement réparties tout au long de l'année. Il revêt des formes variées : en présentiel ou en distanciel, épreuves écrites et orales, rendus de travaux / livrable, portfolio et des périodes de mise en situation professionnelle (simulation, ECOS, évaluation clinique et /ou observation en milieu professionnel).

La durée, les modalités et la planification des évaluations sont variables. **Au vu de l'approche par compétence, la notion de coefficient ne s'applique pas.**

Les évaluations sont réparties par bloc de compétences, en lien avec le référentiel professionnel des sages-femmes.⁴ Chaque bloc de compétences se décline en UE théoriques, auxquelles s'ajoutent des UE cliniques pour les UE du bloc prénatal, pernatal, postnatal et gynécologie.

Les évaluations de l'acquisition des compétences se déclinent selon 5 éléments : connaissance / compréhension / application / analyse de progression et de réflexivité / synthèse.

¹ Règlement général des études et des examens 2023-24 de l'Université de Franche Comté

² <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/regime-special-d-etudes-rse-1081>

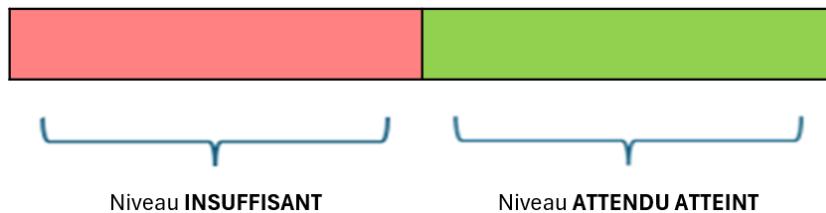
³ Cf. détail du programme dans le livret de l'étudiant en maïeutique, mis à disposition des étudiants sur l'ENT

⁴ Référentiel professionnel des sages-femmes

Disponible sur : <https://www.ordre-sages-femmes.fr/wp-content/uploads/2015/10/Referentiel.pdf>

Les épreuves sont validées au vu de l'échelle de niveau / maîtrise suivante :

Echelle de niveau de maîtrise



1. Concernant les évaluations « théoriques » :

L'évaluation les éléments « connaissance » et « compréhension » se fera par des épreuves écrites / orales / rendu d'un livrable, en distanciel ou présentiel, selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique.

2. Concernant les évaluations « application » :

L'évaluation de l'élément « application » (mise en application des connaissances en situation professionnelle : avoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-agir) se fera par des épreuves de type **ECOS / TP évalués / simulation**, selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique.

3. Concernant les évaluations « cliniques » :

- L'évaluation de l'analyse de progression et de la réflexivité permettant l'analyse des traces d'apprentissage se fera par la réalisation d'un portfolio. Celui-ci concerne l'ensemble des domaines et sera l'objet d'une présentation annuelle de synthèse, sous forme orale ou écrite selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique.
 - L'évaluation de synthèse en situation professionnelle complexe se fera par des stages évalués par des livrets de stage et / ou des évaluations cliniques sur les terrains de stage, en situation professionnelle et / ou de la simulation, selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique.

Aucune dispense de ces épreuves n'est accordée. Toutefois, le directeur de la composante peut décider d'un aménagement pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage complété et du portfolio, **par la sage-femme enseignante référente ou le directeur du département maïeutique**, sur avis du responsable de stage. La date limite pour le retour au département maïeutique du carnet de stage, par l'étudiant, est de 2 mois après le dernier jour de stage. Au-delà de ce délai, le stage ne sera pas validé.

L'étudiant est responsable du retour au département maïeutique du carnet de stage avant les dates de jurys semestriels.

L'épreuve est validée si l'étudiant atteint le niveau attendu.

Le domaine / La compétence est validée si l'étudiant a atteint le niveau attendu pour l'ensemble des éléments qui composent le domaine.

L'année universitaire est validée si l'ensemble des compétences / domaines est validé.

Article 3 : Les stages

Le parcours de stage du 1^{er} cycle de la formation en sciences maïeutiques (licence) est organisé sur l'ensemble de la 2^{ème} et 3^{ème} année de licence. Celui-ci se compose de :

STAGE DECOUVERTE DE LA MATERNITE	1 stage
SOCLE FONDAMENTAL	1 stage
PRENATAL	2 stages
PERNATAL	3 stages
POSTNATAL	2 stages
GYNECOLOGIQUE	1 stage

Les étudiants bénéficient d'un parcours individualisé.

La formation clinique en DFGSMa2 se compose de cinq stages, incluant :

- 1 stage découverte des services de maternité
- 1 stage découverte de la profession d'auxiliaire de puériculture en maternité (compétences pernatales et postnatales concernant la prise en charge du nouveau-né)
- 1 stage correspondant au domaine « socle fondamental » mutualisé avec les autres départements de l'UFR sciences de la santé
- 2 stages dans les domaines pré/per/postnatal et/ou gynécologie

La formation clinique en DFGSMa3 se compose de cinq stages dans les domaines pré/per/postnatal et/ou gynécologie.

L'ensemble du parcours de stage doit être réalisé et validé à la fin du 1^{er} cycle.

Article 4 : Parcours personnalisé

1. Les UE libres (UEL)

Les UEL sont des enseignements obligatoires au cours de la formation.

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche ».

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par la direction du département maïeutique, ou son représentant.

Les UEL vont permettre à l'étudiant :

- D'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques ;
- De découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie... ;
- De valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation ;
- De s'engager dans un parcours recherche.

L'UEL ne peut être suivie qu'une seule fois au cours du cursus de l'étudiant. Elle peut concerter un semestre (3 ECTS) ou s'étendent sur deux semestres d'une même année (6 ECTS).

Elles doivent être organisées sans que cela ne perturbe l'organisation de l'enseignement maïeutique de l'année en cours.

Les modalités de fonctionnement et de contrôle des connaissances et des compétences des UEL sont précisées dans les modalités d'inscription à l'UEL (mis en ligne à chaque début d'année sur l'ENT) et sont sous la responsabilité du responsable de l'UEL.

Certaines UEL peuvent justifier des frais supplémentaires à la charge de l'étudiant.

2. Le parcours « recherche » :

La possibilité de suivre un parcours recherche est proposée à partir de la 2^{ème} année du DGFMSMa. Ce parcours est mutualisé avec l'UFR SCIENCES DE LA SANTE dans le cadre du master 1 de Santé Publique (SP). Les modalités de validation de ces UE sont définies dans les MCC du master de SP. Les enseignements et les examens sont programmés et organisés par les responsables pédagogiques de ce Master. L'étudiant assure la responsabilité de consulter régulièrement les informations de l'UFR SCIENCES DE LA SANTE, pour prévenir l'organisation et les éventuelles modifications. Pour l'étudiant inscrit dans ce parcours, une semaine de stage d'une UE Clinique peut être libérée pour le travail personnel, sur demande de l'étudiant, en début d'année universitaire.

3. Le PIX :

Le PIX permet d'évaluer en ligne les compétences numériques des étudiants. Il est organisé durant la DGFMSMa2.

Le PIX est validé avec un niveau attendu minimum de 300 pix.

La certification des compétences doit être validée avant la fin de la DGFMSMa3.

Article 5 : 2^{ème} chance

1. Concernant les évaluations des éléments « connaissances », « compréhension », « application » :

Concernant ces trois éléments, les domaines font l'objet d'une évaluation longitudinale annuelle, incluant la deuxième chance. L'étudiant doit avoir atteint le niveau attendu en fin d'année universitaire.

2. Concernant les évaluations « cliniques » :

- En ce qui concerne l'élément « analyse de progression et de la réflexivité » : En cas de non validation du portfolio, une présentation de deuxième chance sera réorganisée dans le courant de l'année universitaire.
- En ce qui concerne l'élément « synthèse » : Un seul stage non validé fera l'objet d'une seconde chance. Celle-ci est organisée en fin d'année universitaire **sur la période estivale**. Le stage de deuxième chance est organisé sur une période de **quatre** semaines définies. La validation se fera par **la validation d'un livret de stage et / ou une évaluation clinique sur le terrain de stage, en situation professionnelle et / ou de la simulation, selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique**. La validation du stage sera associée à l'analyse de progression et de réflexivité par le portfolio.

L'étudiant peut bénéficier d'une session de 2^{ème} chance pour un seul stage par année universitaire. Si deux stages sont non-validés, l'étudiant redouble.

Article 6 : Convocation aux examens

Au moins 14 jours avant les épreuves, les étudiants sont convoqués aux examens par voie d'affichage sur l'emploi du temps de l'Espace Numérique de Travail (ENT) de Franche-Comté. La convocation comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de la durée de chaque épreuve.

Déroulement des examens :

Les étudiants doivent arriver 15 minutes avant le début des épreuves. Les étudiants admis en salle d'examen doivent justifier de leur identité et doivent signer une feuille d'émargement.

Aucun étudiant ne peut être admis à entrer dans la salle d'examen après ouverture des sujets.

Toute sortie est définitive et est conditionnée par la remise de la copie au surveillant.

Les fraudes avérées aux examens sont régies par les textes en vigueur concernant les fraudes aux examens à l'Université de Franche-Comté. Un procès-verbal doit être établi et signé par le surveillant.

Anonymat des copies : La correction sous anonymat s'applique à toutes les épreuves écrites.

Article 7 : Absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de la scolarité, dans un délai de deux jours ouvrés, par la communication de documents officiels (par exemple : arrêt de travail, convocation à un examen ou certificat de décès) dont l'administration universitaire et la direction de

département maïeutique apprécient la recevabilité.

Absence en première session : L'étudiant ayant été absent lors d'un examen de première session, bénéficie d'une session de deuxième chance pour l'épreuve concernée.

Absence en session de deuxième chance : L'absence à une session de deuxième chance rend impossible l'évaluation du niveau de connaissance et de compétence de l'étudiant. De ce fait, l'étudiant est dans l'incapacité de valider la compétence en lien avec l'examen et redouble.

Article 8 : Jury

Les étudiants ont accès aux résultats (niveau de maîtrise atteint par rapport à l'attendu) de leurs évaluations dès la correction des épreuves, tout au long de l'année. Cette modalité permet à l'étudiant **d'effectuer une auto-évaluation** en identifiant son niveau par rapport aux attendus et ainsi de potentialiser ses apprentissages et de favoriser le développement de ses compétences.

Des commissions pédagogiques évalueront le niveau atteint par chaque étudiant afin de proposer un accompagnement individualisé aux étudiants ayant un niveau insuffisant dans plusieurs UE.

L'évaluation du niveau attendu se fait en fin d'année universitaire.

Un jury se réunit pour une session unique en fin d'année universitaire.

Un arrêté du président de l'UFC fixe la composition nominative du jury d'examen de chaque année d'étude, sur proposition du directeur des études de maïeutique, validée par le directeur de l'UFR.

Après délibération du jury, il est tenu de communiquer les résultats.

Les résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'ENT de l'établissement. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

Article 9 : Redoublement

Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir atteint le niveau attendu et défini dans chaque :

- UE
- Elément (connaissance / compréhension / application / analyse de progression et de réflexivité / synthèse)
- Domaine

En cas de redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des domaines validés.

Les domaines invalidés doivent être re-validé dans leur intégralité l'année suivante (chaque UE et chaque éléments théoriques et cliniques).

Un contrat pédagogique précisera le parcours personnalisé de stage de l'étudiant redoublant.

Aucun passage en année supérieure ne sera possible avec une dette d'UE de l'année précédente.

Aucune anticipation de l'année supérieure ne sera possible en cas de redoublement.

L'obtention du PIX est obligatoire pour le passage en 2^{ème} cycle.

TABLEAU DE SPECIFICATION
Cycle I : DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAIÉUTIQUES 2ème année (DFGSMa2)
Semestres 3 et 4

DOMAINE BLOC DE COMPETENCES	HABILETES ¹	THEORIQUE			THEORIE - CLINIQUE		CLINIQUE			VALIDATION FINALE du bloc de compétence à valider en fin d'année	ECTS DFGSMa2 finaux à valider en fin d'année			
		CONNAISSANCE	COMPREHENSION	ECTS théoriques à valider en fin d'année	APPLICATION	ECTS cliniques ² à valider en fin d'année	ANALYSE de progression / travail réflexif	SYNTHESE						
		EPREUVES /écrites / orales / rendu d'un LIVRABLE distanciel / présentiel selon la pertinence	ARC (raisonnement clinique) Etude de cas clinique TCS (test de concordance de script) Rendu d'un livrable selon la pertinence											
		validé / non validé selon niveau de maîtrise*	validé / non validé selon niveau de maîtrise*			validé / non validé selon niveau de maîtrise*				OUI / NON				
SOCLE FONDAMENTAL	UE Socle fondamental	oui épreuves associées UE socle fondamental et UE 3 - 6 - 9 - 12		10	oui	2	oui	1 stage	4	OUI / NON	16			
PRENATAL	UE 1 Suivi des grossesses à bas risque	oui	oui	3	oui	1	oui	2 stages (stage AP +/- 1 stage en Mai 2 ou Mai 3)	4 ²	OUI / NON	8			
	UE 2 Accompagnement du projet de naissance	oui												
	UE 3 Associées au socle fondamental													
PERNATAL	UE 4 Naissances eutociques	oui	oui	4	oui	1	oui	1 stage	4	OUI / NON	9			
	UE 5 Accompagnement de la parentalité	oui												
	UE 6 Associées au socle fondamental													
POSTNATAL	UE 7 Suivi mère-enfant à bas risque	oui	oui	5	oui	1	oui	1 stage	4	OUI / NON	10			
	UE 8 Accompagnement de la parentalité	oui												
	UE 9 Associées au socle fondamental													
GYNECOLOGIQUE	UE 10 Suivi gynécologique	oui	oui	2	oui	1	oui	1 stage (en Mai 2 ou Mai 3)	0 ²	OUI / NON	3			
	UE 11 Santé sexuelle et reproductive	oui												
	UE 12 Associées au socle fondamental													
RECHERCHE	UE 13 Analyser des données scientifiques et professionnelles			6	oui	2					OUI / NON			
	UE 14 Expérimenter une démarche de recherche										2			
GENERIQUE	UE 15 Santé publique		oui	6					OUI / NON	6				
	UE 16 Communication et collaboration professionnelle													
	UE 17 Déontologie, éthique, SHS, législation	oui												
PARCOURS PERSONNALISE	UE 18 Parcours personnalisé	validation en fonction des modalités des UE optionnelles choisies		6						OUI / NON	6			
TOTAL DES ECTS				36		8			17		60			

¹ Inspiré de la taxonomie du domaine cognitif de Bloom et al. (1969)

² En Mai 2, les étudiants feront soit le stage PRENATAL, soit le stage GYNECOLOGIE, 4 ECTS seront attribués pour chaque stage en Mai 3 (1 stage par année, les deux stages doivent être réalisés dans la licence)

* validé / non validé selon le niveau de maîtrise

TABLEAU DE SPECIFICATION
Cycle I : DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÎTRIQUES 3ème année (DFGSMa3)
Semestres 5 et 6

DOMAINE BLOC DE COMPETENCES	HABILETES ¹	THEORIQUE			THEORIE - CLINIQUE		CLINIQUE		VALIDATION FINALE du bloc de compétence à valider en fin d'année	ECTS DFGSMa2 finaux à valider en fin d'année										
		CONNAISSANCE	COMPREHENSION	ECTS théoriques à valider en fin d'année	APPLICATION	ECTS cliniques ² à valider en fin d'année	ANALYSE de progression / travail réflexif	SYNTHESE												
	EPREUVES / écrites / orales / rendu d'un LIVRABLE distanciel / présentiel selon la pertinence	ARC (raisonnement clinique) Etude de cas clinique TCS (test de concordance de script) Rendu d'un livrable selon la pertinence		ECOS TP Simulation selon la pertinence		STAGES ² Evaluation clinique Simulation selon la pertinence		ECTS cliniques ² à valider en fin d'année	VALIDATION FINALE du bloc de compétence à valider en fin d'année	ECTS DFGSMa2 finaux à valider en fin d'année										
	validé / non validé selon niveau de maîtrise*	validé / non validé selon niveau de maîtrise*			validé / non validé selon niveau de maîtrise*		PORTFOLIO validé / non validé selon niveau de maîtrise*	LIVRET STAGE validé / non validé selon niveau de maîtrise*		OUI / NON										
SOCLE FONDAMENTAL	UE Socle fondamental	oui épreuves associées UE socle fondamental et UE 3 - 6 - 9 - 12		8					0	OUI / NON	8									
PRENATAL	UE 1 Suivi des grossesses à bas risque		oui	4	oui	1	oui	1 stage (en Mai 2 ou Mai 3)	0 ou 4 ²	OUI / NON	9									
	UE 2 Accompagnement du projet de naissance																			
	UE 3 Associées au socle fondamental	oui																		
PERNATAL	UE 4 Naissances eutociques	oui	oui	5	oui	1	oui	2 stages	9	OUI / NON	15									
	UE 5 Accompagnement de la parentalité																			
	UE 6 Associées au socle fondamental	oui																		
POSTNATAL	UE 7 Suivi mère-enfant à bas risque		oui	2	oui	1	oui	1 stage	4	OUI / NON	7									
	UE 8 Accompagnement de la parentalité																			
	UE 9 Associées au socle fondamental	oui																		
GYNECOLOGIQUE	UE 10 Suivi gynécologique		oui	3	oui	1	oui	1 stage (en Mai 2 ou Mai 3)	0 ou 4 ²	OUI / NON	8									
	UE 11 Santé sexuelle et reproductive	oui																		
	UE 12 Associées au socle fondamental	oui																		
RECHERCHE	UE 13 Analyser des données scientifiques et professionnelles			6	oui	2					OUI / NON	2								
	UE 14 Expérimenter une démarche de recherche																			
GENERIQUE	UE 15 Santé publique		oui	5							OUI / NON	5								
	UE 16 Communication et collaboration professionnelle																			
	UE 17 Déontologie, éthique, SHS, législation	oui																		
PARCOURS PERSONNALISE	UE 18 Parcours personnalisé	validation en fonction des modalités des UE optionnelles choisies		6					17		60									
TOTAL DES ECTS				33		6														

¹ Inspiré de la taxonomie du domaine cognitif de Bloom et al. (1969)

² En Mai 3, les étudiants feront soit le stage PRENATAL, soit le stage GYNECOLOGIE, 4 ECTS seront attribués pour chaque stage en Mai 3 (1 stage par année, les deux stages doivent être réalisés dans la licence)

* validé / non validé selon le niveau de maîtrise

Cycle II : DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (FASMa)

CHAPITRE 2nd : DISPOSITIONS GENERALES pour le DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (cycle 2)

4^{ème} année (FASMa1) et 5^{ème} année (FASMa2)

Concernant le MASTER en sciences maïeutiques : La maquette de formation et le référentiel de modalités pédagogiques répondent aux directives des arrêtés du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.

Selon l'article 20 de l'arrêté du 11 mars 2013 « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme* ».

Le département de maïeutique ne peut être tenu responsable des modifications de cours et d'examens organisés par les autres départements universitaires. Il revient à l'étudiant de consulter régulièrement les informations sur l'ENT.

Article 1^{er} : Assiduité

La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cours magistraux présentiels / distanciels, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP)).

Toute absence doit être justifiée auprès de la scolarité, dans un délai de deux jours ouvrés, par la communication de documents officiels (arrêt de travail, convocation à un examen ou certificat de décès) dont la direction du département maïeutique et l'administration universitaire apprécieront la recevabilité. Une dérogation à cette règle peut être autorisée pour les étudiants relevant du régime spécial d'études visés à la rubrique « régime d'études - régime spécial » du règlement de l'UFR. Les intéressés doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité de la composante concernée, au moment de leur inscription pédagogique.⁵ ⁶

Article 2 : Examens

Le contrôle des connaissances et des compétences est réalisé sous la forme de contrôle continu, d'examen terminal ou d'une combinaison des deux, sous une forme présente (P) ou en ligne (L). La nature des épreuves (examen écrit, examen oral ou pratique, rendu d'un livrable ou restitution orale), leur durée et leur coefficient peuvent varier. Aucune dispense de ces épreuves n'est accordée. Toutefois, le directeur de la composante peut décider d'un aménagement pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

Une UE est définitivement acquise si l'étudiant obtient la moyenne attendue au contrôle des connaissances et des compétences (10/20 ou autre moyenne spécifique précisée dans les tableaux spécifiant les modalités pour chaque UE). L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne attendue à une ou plusieurs UE doit OBLIGATOIREMENT la ou les repasser en 2ème session. Il doit obligatoirement repasser en 2ème session les Eléments Constitutifs (EC) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne attendue. Aucune renonciation n'est possible. L'étudiant ne doit repasser que les EC non validées.

Une note < 7/20 à un élément constitutif est considérée comme éliminatoire et ne peut être compensée par la note d'un autre EC au sein de l'UE concernée. L'étudiant qui a obtenu la moyenne attendue à une UE avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.

Une note de 0 est attribuée pour toute absence à un examen de première session et/ou pour non rendu d'un livrable aux dates et heures prévues.

Un étudiant ajourné en première session doit repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

La deuxième session des semestres impairs et pairs est organisée à l'issue du semestre pair (S4, S6, S8 et S10). Les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. En 2^{ème} session, l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne attendue à une ou plusieurs UE est ajourné.

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE, et qui n'est pas autorisé à s'inscrire en année supérieure, sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées (c'est-à-dire tous les EC des UE concernées). Il garde le bénéfice des UE validées. Aucune anticipation des UE de l'année supérieure n'est autorisée pendant l'année de redoublement. Un complément de stages est alors organisé.

⁵

Règlement général des études et des examens 2023-24 de l'Université de Franche Comté

⁶ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/regime-special-d-etudes-rse-1081>

Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit pour chaque semestre :

- Valider les UE spécifiques et fondamentales,
- Valider les UE de stage,
- Valider les UE optionnelles.

En DFGSMa2 et en FASMa1, le jury peut autoriser un étudiant ajourné à s'inscrire en année supérieure avec une dette d'une UE de l'année précédente.

Article 3 :

Convocation des étudiants aux examens :

Au moins 15 jours avant les épreuves, les étudiants sont convoqués aux examens par voie d'affichage sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de Franche-Comté. La convocation comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de la durée de chaque épreuve.

Déroulement des examens :

Les étudiants doivent arriver 15 minutes avant le début des épreuves. Les étudiants admis en salle d'examen doivent justifier de leur identité et doivent signer une feuille d'émargement en début d'épreuve. Aucun étudiant ne peut être admis à entrer dans la salle d'examen après ouverture des sujets. Aucune sortie n'est autorisée pendant la première moitié de l'épreuve, à partir de la distribution des sujets.

Toute sortie est définitive et est conditionnée par la remise de la copie au surveillant.

Les fraudes avérées aux examens sont régies par les textes en vigueur concernant les fraudes aux examens à l'Université de Franche-Comté. Un procès-verbal doit être établi et signé par le surveillant.

Anonymat des copies :

La correction sous anonymat s'applique à toutes les épreuves écrites.

Consultation des copies d'examen :

Les étudiants désireux de consulter leurs copies doivent en faire la demande écrite adressée par courrier postal simple à la direction du département maïeutique.

Si l'enseignant concerné par l'épreuve donne son accord, un rendez-vous leur sera donné pour la consultation dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Les copies sont mises à la disposition des étudiants pendant un an à compter de la date de publication des résultats.

Article 4 :

Un arrêté du président de l'UFC fixe la composition nominative du jury d'examen de chaque année d'étude, sur proposition du directeur des études de maïeutique, validée par le directeur de l'UFR. Le jury se réunit pour chaque année d'étude, après chaque session d'examens.

La composition des jurys d'examens est affichée sur les panneaux prévus à cet effet au moins 15 jours avant la première session d'examens.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'ENT de l'établissement. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 5 : les stages

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage complété (incluant l'analyse réflexive) **par la sage-femme enseignante référente ou le directeur du département maïeutique**, sur avis du responsable de stage. La date limite pour le retour au département maïeutique du carnet de stage, par l'étudiant, est de 2 mois après le dernier jour de stage. Au-delà de ce délai, le stage ne sera pas validé.

L'étudiant est responsable du retour au département maïeutique du carnet de stage avant les dates de jurys semestriels.

Tous les stages doivent être validés pour passer en année supérieure et pour obtenir le diplôme d'État de sage-femme.

Les schémas de stage et leurs modalités de validation varient en fonction des années (cf. modalités d'examens).

L'étudiant qui n'a pas validé un stage clinique doit le valider en 2^{ème} session. La période de stage de 2^{ème} session, organisée sur décision du directeur de la formation ou de son représentant, n'est pas modifiable.

Article 6 : le mémoire (article 15, arrêté du 11 mars 2013)

« Les étudiants rédigent un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire... En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche... Il est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- deux sages-femmes dont une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique ;
- un expert du thème traité.

Le directeur de mémoire peut être membre du jury.

Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Pour les étudiants inscrits en parcours recherche, le jury du mémoire est présidé par un enseignant-chercheur ou par une sage-femme titulaire d'un doctorat. »

Les modalités de validation du Mémoire en 1ère session :

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance selon une grille élaborée par l'équipe pédagogique.

Le mémoire est validé après la soutenance si la note totale (écrit + soutenance) est ≥ 30/60, **et après validation d'un poster issu du travail de mémoire.**

Une mention « honorable » ou une mention « très honorable » à laquelle le jury peut associer « les félicitations du jury » peut être attribuée par le jury.

L'étudiant qui n'a pas rendu son mémoire à la date et à l'heure fixées, ne peut pas valider son mémoire en 1^{ère} session, et il ne peut pas se présenter à la soutenance. Il est autorisé à rendre son mémoire en deuxième session.

La soutenance comprend un temps de présentation du travail par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. Le succès de la soutenance conditionne l'obtention du Diplôme d'Etat de sage-femme.

L'étudiant admis à soutenir son mémoire et qui ne se présente pas à la soutenance, se voit attribuer la note de zéro pour l'ensemble du mémoire ; il est admis à passer en deuxième session.

Les modalités de validation de l'UE mémoire de 2^{ème} session sont les mêmes qu'en 1^{ère} session. Par contre, aucune mention n'est attribuée.

L'étudiant qui n'a pas rendu son mémoire à la date et heure fixées pour la 2^{ème} session, ne peut pas valider son mémoire et ne peut pas se présenter à la soutenance. Il est autorisé à rendre son mémoire l'année universitaire suivante et devra s'acquitter d'une nouvelle inscription.

Article 7 : Les UE libres (UEL)

Les UEL sont des enseignements que les étudiants peuvent suivre en plus des UE de leur formation, sur leur temps personnel. Une fois acquise, l'UEL ne peut pas être suivie une nouvelle fois au cours du cursus de l'usager. Les modalités de fonctionnement et de contrôle des connaissances et des compétences des UEL sont précisées dans des tableaux récapitulatifs (mis en ligne à chaque début d'année sur l'ENT). L'organisation de ces parcours ne relève pas du département de maïeutique. Il ne peut être tenu pour responsable.

Certaines UEL peuvent justifier des frais supplémentaires à la charge de l'étudiant.

4. Le parcours recherche :

La possibilité de suivre un parcours recherche est proposée à partir de la 2^{ème} année du DFGSMa. Ce parcours est mutualisé avec l'UFR SCIENCES DE LA SANTE dans le cadre du master 1 de Santé Publique (SP). Les modalités de validation de ces UE sont définies dans les MCC du master de SP. Pour les cours et examens conduits et organisés pour ce Master, il revient à l'étudiant de consulter régulièrement les informations de l'UFR SCIENCES DE LA SANTE, pour prévenir les modifications. Pour l'étudiant inscrit dans ce parcours, une semaine de stage d'une UE Clinique peut être libérée pour le travail personnel, sur demande de l'étudiant, en début d'année universitaire.

5. Le parcours éthique :

La possibilité de suivre un parcours éthique est proposée. Ce parcours est mutualisé avec d'autres professions de santé dans le cadre du DU d'éthique. L'organisation de ces parcours ne relève pas du département de maïeutique. Il ne peut être tenu pour responsable.

Article 8 : le certificat de synthèse clinique (article 17, arrêté du 11 mars 2013)

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours de la dernière année de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances.

Il peut se présenter sous différentes formes : **pratiques cliniques et/ou écrites et/ou orales, selon la pertinence jugée par l'équipe pédagogique.**

L'étudiant qui n'a pas obtenu une note ≥ 13/20 doit le repasser en 2^{ème} session.

L'épreuve de 2^{ème} session est organisée dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session. Sa validation conditionne l'obtention du Diplôme d'Etat de sage-femme.

Article 8 : le service sanitaire en santé (SSES)

Le SSES en Franche-Comté implique Comté l'ensemble des étudiants des filières santé : soins infirmiers, médecine, kinésithérapie, maïeutique, odontologie, pharmacie. Il bénéficie d'une organisation et d'une validation propre à chaque formation.

Il concerne la formation théorique à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action de santé publique.

La présence et la participation des étudiants est obligatoire pour chaque étape du projet : séminaire, sessions de regroupement, réalisation de l'action de prévention, séances d'évaluation du projet.

Validation du SSES :

La validation fera l'objet d'un jury spécifique interprofessionnel.

- L'assiduité de présence à toutes les étapes du projet : séminaire, sessions de regroupement, séances d'évaluation du projet.
- La réalisation de l'action de prévention en groupe
- La validation de l'implication de l'étudiant par les tuteurs de groupe et référents de proximité
- La validation de l'action auprès du public cible par les tuteurs de groupe et référents de proximité

Deuxième session :

La session de rattrapage se fera sous la forme d'une épreuve orale et/ou écrite sur le retour d'expérience et l'analyse critique de la démarche projet.

Article 9 : diplôme d'état (article 15, arrêté du 11 mars 2013)

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements (UE spécifiques et fondamentales, UE optionnelles, AFGSU, PIX, SSES) et des stages correspondants aux deux cycles de formation
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- soutenu leur mémoire avec succès

1 Les Unités d'Enseignements (UE) du tronc commun

Tableau I : Les UE spécifiques et fondamentales S7

Unités d'enseignement		Coefficient	ECTS	MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
UE 1 - 1 : Obstétrique				
UE 1 A1	EC Obstétrique	1	3 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 2 heures
UE 1 - 2 : Obstétrique				
UE 1 A2	EC Maïeutique, Démarche clinique, DAN & Médecine fœtale	1	4 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou examen oral en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen pratique (ECOS) – durée 45 min
UE 2 : Pédiatrie				
UE 2 A	EC Néonatalogie Pédiatrie	1	5 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
UE 3 : Gynécologie				
UE 3 A	EC 1 : Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP, Sexologie	1	4 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
	EC 2 : Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP, Sexologie	4		Contrôle terminal en présentiel (P) ou examen oral en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen pratique (ECOS) – durée 30 min
UE 6 : Démarche de recherche – Santé Publique				
UE 6 A	EC Recherche - Mémoire	1	5 ECTS	Contrôle continu : en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Livrable et/ou restitutions orales
	EC Santé publique - service sanitaire*	1		Assiduité : présence au séminaire*

EC = Elément Constitutif ; ECOS = Examen Clinique Objectif Structuré ;

Tableau II : Les UE spécifiques et fondamentales S8

Unités d'enseignement		Coefficient	ECTS	MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
UE 1 : Obstétrique				
UE 1B	EC Obstétrique, Maïeutique, Démarche clinique, DAN & Médecine fœtale	1	3 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 2 heures
	EC Obstétrique, Maïeutique, Démarche clinique, DAN & Médecine fœtale	4		Contrôle terminal en présentiel (P) ou examen oral en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen pratique (ECOS) – durée 30 min
UE 3 : Gynécologie				
UE 3B	EC Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP, Sexologie	1	2 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
UE 4 : Santé, Société, Humanité - Droit et Législation				
UE 4B	EC Sciences humaines et sociales	1	2 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Restitution orale
UE 6 : Démarche de recherche – Santé Publique				
UE 6B	EC Langue étrangère Anglais	1	8 ECTS	Contrôle continu en ligne (L) : plateforme numérique
	EC Recherche - Mémoire	1		Contrôle continu : en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Livrable et restitutions orales
	EC Santé publique – service sanitaire*	1		Participation et assiduité**

* : mutualisation avec l'UFR SCIENCES DE LA SANTE. L'organisation de l'EC dépend du calendrier de l'UFR SCIENCES DE LA SANTE.

EC = Elément Constitutif

2 Les stages

Tableau III : Les UE de stages 1^{ère} session S7

UE Clinique	ECTS	Mode de validation : carnet de stage
UE C1	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C2	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C3	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs

Tableau IV : Les UE de stages 1^{ère} session S8

UE Clinique	ECTS	Mode de validation : carnet de stage
UE C4	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C5	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C6	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C7	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C8	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs

3 Deuxième session

Les modalités de validation des UE spécifiques et fondamentales en 2^{ème} session sont les mêmes qu'en 1^{ère} session, à l'exception des épreuves suivantes :

Tableau IV : Modalités de validation en 2^{ème} session de l'UE 6A de S7 et 6B de S8

SEMESTRE	UE	EC	Coefficient	ECTS	Modalités de contrôle des connaissances
S7	6A	EC Recherche-Mémoire	1	4 ECTS	Rendu d'un livrable
		EC Santé publique – service sanitaire*	1	1 ECTS	Examen oral
S8	6B	EC Santé publique – service sanitaire*	1	6 ECTS	Examen oral

* Les modalités de rattrapage des UE mutualisées avec l'UFR SCIENCES DE LA SANTE dépendent de l'organisation choisie par l'UFR SCIENCES DE LA SANTE

EC = Elément Constitutif

L'étudiant qui n'a pas validé une UE de stage en S7 ou S8 doit la revalider en 2^{ème} session.

Une seule UE clinique (un seul stage) sur les huit de l'année universitaire peut être revalidée en 2^{ème} session.

La validation d'une UE clinique en 2^{ème} session consiste en un stage de 3 semaines, validé par :

- le livret d'acquisition ou la grille de validation par objectifs
- la rédaction d'un rapport **réflexif**
- **et / ou une évaluation clinique au lit du patient**
- **et / ou une épreuve orale**

La validation du stage est prononcée au vu du carnet de stage et du rapport **par la sage-femme enseignante référente ou le directeur du département maïeutique**, sur avis du responsable de stage.

La période de stage de 2^{ème} session, organisée sur décision du directeur de la formation ou de son représentant, n'est pas modifiable.

Cycle II : FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES 2ème année (FASMa2)

Semestres 9 et 10

1 Les Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

Tableau I : Les UE spécifiques et fondamentales S9

Unités d'enseignement		Coefficient	ECTS	MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
UE 1 : Obstétrique, Maïeutique, Démarche clinique, DAN & Médecine fœtale				
UE 1A	EC Apprentissage du raisonnement clinique	1	5 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 2 heures
UE3 : Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP, Sexologie				
UE 3A	EC Sexologie - Santé génésique des femmes et gynécologie	1	5 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
UE 6 : Démarche de recherche, Santé publique, Informatique, Anglais				
UE 6A	EC Recherche- Mémoire	1	5 ECTS	Contrôle continu : en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Restitutions orales

EC = Elément Constitutif

Tableau II : Les UE spécifiques et fondamentales S10

Unités d'enseignement		Coefficient	ECTS	MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
UE 1 : Obstétrique				
UE 1B	EC Obstétrique	1	4 ECTS	Contrôle terminal : Examen oral de 30 minutes maximum en présentiel (P) en ligne (L) en cas de crise sanitaire
UE2 : Pédiatrie				
UE 2B	EC Pédiatrie, Néonatalogie, Pédopsychiatrie	1	4 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
	EC Pédiatrie, Néonatalogie, Pédopsychiatrie	4		Contrôle terminal en présentiel (P) ou examen oral en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen pratique (ECOS) – durée 30 min
UE 4 : Santé, Société, Humanité - Droit, Economie, Psychologie, Ethique				
UE 4B	EC SSH, Droit, Economie, Psychologie, Ethique	1	4 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen écrit – durée 1 heure
UE 6 : RECHERCHE - SANTE PUBLIQUE - INFORMATIQUE - ANGLAIS				
UE6B	EC Santé publique	1	2 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Restitution orale
	EC Anglais	1		Contrôle continu en ligne (L) : plateforme numérique
UE 8 : Certificat de synthèse clinique et thérapeutique*				
UE 8B	CSCT	2	1 ECTS	Epreuve clinique d'une durée de 2h30 sur S9 ou S10
	CSCT	1		Livrable associé à l'épreuve clinique

EC = Elément Constitutif

*Concernant le certificat de synthèse clinique et thérapeutique : Rappel de la page 14 :

L'étudiant qui n'a pas obtenu une note ≥ 13/20 doit le repasser en 2^{ème} session.

L'épreuve de 2^{ème} session est organisée dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session.

2 Les unités d'enseignement optionnelles (UEO)

L'étudiant choisit 1 UE optionnelle au deuxième semestre, en fonction de son parcours personnalisé.

Tableau III : Les UE optionnelles de S10

Semestre	UE optionnelles	ECTS	Mode de validation
S10	UE Education thérapeutique du patient	2 ECTS	Contrôle terminal : assiduité* et rendu d'un livrable ou rendu d'un livrable en cas de crise sanitaire
	UE Interdisciplinarité	2 ECTS	Contrôle terminal en présentiel (P) ou en ligne (L) en cas de crise sanitaire Examen oral – durée 15 min

*assiduité : présence en stage

La participation à l'UE éducation thérapeutique du patient peut permettre la délivrance du certificat ETP 40 heures sous réserve de :

- La participation à l'ensemble des sessions de regroupement
- La réalisation d'un stage de 14 heures
- Le rendu d'un carnet de route

3 Les stages

Tableau IV : Les UE de stages 1^{ère} session S9

UE Clinique	ECTS	Mode de validation : carnet de stage
UEC1	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UEC2	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C3	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C4	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C5	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs

Tableau V : Les UE de stages 1^{ère} session S10

UE Clinique	ECTS	Mode de validation : carnet de stage
UE C6	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C7	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C8	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C9	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs
UE C10	3 ECTS	Livret d'acquisition des compétences ou grille de validation par objectifs

4 Deuxième session

Les modalités de validation des UE spécifiques et fondamentales en 2^{ème} session sont les mêmes qu'en 1^{ère} session, à l'exception de l'épreuve suivante :

Tableau V : Modalités de validation en 2^{ème} session de l'UE 6A de S9

SEMESTRE	UE	EC	Coefficient	ECTS	Modalités de contrôle des connaissances
S9	6A	EC Recherche-Mémoire	1	5 ECTS	Rendu d'un livrable

EC = Elément Constitutif

L'étudiant revalide la même UE optionnelle que celle choisie et non validée en 1^{ère} session.

Les modalités de validation en 2^{ème} session d'une UE optionnelle sont identiques à celles de la première session.

Une seule UE clinique (un seul stage) sur les dix de l'année universitaire peut être revalidée en 2^{ème} session.

La validation d'une UE clinique en 2^{ème} session consiste en un stage de 3 semaines, validé par :

- le livret d'acquisition ou la grille de validation par objectifs
- la rédaction d'un rapport **réflexif**
- **et / ou une évaluation clinique au lit du patient**
- **et / ou une épreuve orale.**

La validation du stage est prononcée au vu du carnet de stage et du rapport **par la sage-femme enseignante référente ou le directeur du département maïeutique**, sur avis du responsable de stage.

La période de stage de 2^{ème} session, organisée sur décision du directeur de la formation ou de son représentant, n'est pas modifiable.

Besançon, le 06 mars 2025

La directrice du département maïeutique

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Santé



MASTER– MENTION INGENIERIE DE LA SANTE (IS) MCC

A. Absence en contrôle continu :

En cas d'absence justifiée une évaluation (écrite ou orale) peut-être mise en place et remplacera le contrôle continu sur présentation d'un justificatif d'absence. En cas d'absence non justifiée, aucun ratrappage. Le résultat sera défaillant à l'épreuve.

B. Organisation des examens : pour la 1ère année et la 2ème année,

- Tous les enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu
- Session de ratrappage : fin janvier pour les épreuves du 1er semestre, et fin juin pour le 2ème semestre

C. Examens

Ils se présentent sous les formes suivantes :

1. Dans le cadre des épreuves de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Résumé, Q.R.M., T.P...) en présentiel ou à distance en cas de force majeure.

2. L'Oral : La présentation du projet de recherche en fin de 1er semestre se fait en français / anglais avec un support pdf (durée 20 min) suivi d'une discussion avec le jury. L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

3. Le Mémoire de stage : Il est rédigé en français par l'étudiant sous la conduite de son maître de stage. Il est ensuite confié au moins une semaine avant la soutenance à 2 rapporteurs, membres du comité pédagogique choisis par son président pour être évalué. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport écrit aux membres du jury si ce rapporteur ne peut pas participer aux travaux de celui-ci. Cette évaluation juge de la qualité de la démarche scientifique, son organisation, la qualité de l'exposé des résultats et la pertinence de la discussion. Si la forme du mémoire n'est pas satisfaisante, il peut être demandé une réécriture partielle incluant la bibliographie et celui-ci doit être soumis à nouveau aux rapporteurs et aux directeurs avant son acceptation définitive.

4. Le résumé du Mémoire : Un résumé en anglais est également joint au rapport de soutenance.

5. La Soutenance : La présentation orale en fin de 2ème semestre se fait en 20 minutes. Une discussion avec les rapporteurs et le jury est ensuite organisée.

L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

Notation des semestres 1, 2 et 3 (30 ECTS) :

Contrôle Continu :

Pour l'ensemble des UE offertes dans la formation, chacune est notée sur 20 (coefficients 1 – 6 ECTS par UE). La moyenne retenue au 1er semestre est ramenée sur 20.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Règles de compensation :

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Attention, les UE ne se compensent pas lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 7/20.

Si le semestre est acquis par compensation, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises

Seules les notes de seconde session sont retenues, celles-ci pouvant intégrer des notes de contrôle continu.

Pour les étudiants dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui ont une seule note d'UE inférieure à 7/20 le jury peut lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur des notes admis par le jury.

Renonciation à une note ou un résultat :

Aucune renonciation n'est possible. Les étudiants ne doivent repasser que les épreuves non validées.

Absence :

En cas d'absence aux épreuves de 1ère session, la note obtenue en 2ème session est ramenée à 10, sauf décision contraire du Jury (certificat médical justifiant l'absence en 1ère session, autre motif d'absence accepté par le Jury). La note pleine est alors prise en compte pour les résultats de la 2ème session.

En cas d'absence aux épreuves de 2ème session, l'étudiant est défaillant et n'est pas autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Notation du 4ème Semestre (30 ECTS) :

Le projet de recherche dans un établissement agréé – 6 mois de janvier à septembre est validé par la rédaction et la soutenance du mémoire et donne lieu à une note sur 20 répartie pour moitié pour le mémoire, un quart pour la présentation orale et un quart pour les réponses aux questions.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

MASTER– MENTION INGENIERIE DE LA SANTE (IS) MCC

A. Absence en contrôle continu :

En cas d'absence justifiée une évaluation (écrite ou orale) peut-être mise en place et remplacera le contrôle continu sur présentation d'un justificatif d'absence. En cas d'absence non justifiée, aucun ratrappage. Le résultat sera défaillant à l'épreuve.

B. Organisation des examens : pour la 1ère année et la 2ème année,

- Tous les enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu
- Session de ratrappage : fin janvier pour les épreuves du 1er semestre, et fin juin pour le 2ème semestre

C. Examens

Ils se présentent sous les formes suivantes :

1. Dans le cadre des épreuves de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Résumé, Q.R.M., T.P...) en présentiel ou à distance en cas de force majeure.

2. L'Oral : La présentation du projet de recherche en fin de 1er semestre se fait en français / anglais avec un support pdf (durée 20 min) suivi d'une discussion avec le jury. L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

3. Le Mémoire de stage : Il est rédigé en français par l'étudiant sous la conduite de son maître de stage. Il est ensuite confié au moins une semaine avant la soutenance à 2 rapporteurs, membres du comité pédagogique choisis par son président pour être évalué. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport écrit aux membres du jury si ce rapporteur ne peut pas participer aux travaux de celui-ci. Cette évaluation juge de la qualité de la démarche scientifique, son organisation, la qualité de l'exposé des résultats et la pertinence de la discussion. Si la forme du mémoire n'est pas satisfaisante, il peut être demandé une réécriture partielle incluant la bibliographie et celui-ci doit être soumis à nouveau aux rapporteurs et aux directeurs avant son acceptation définitive.

4. Le résumé du Mémoire : Un résumé en anglais est également joint au rapport de soutenance.

5. La Soutenance : La présentation orale en fin de 2ème semestre se fait en 20 minutes. Une discussion avec les rapporteurs et le jury est ensuite organisée.

L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

Notation des semestres 1, 2 et 3 (30 ECTS) :

Contrôle Continu :

Pour l'ensemble des UE offertes dans la formation, chacune est notée sur 20 (coefficients 1 – 6 ECTS par UE). La moyenne retenue au 1er semestre est ramenée sur 20.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Règles de compensation :

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Attention, les UE ne se compensent pas lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 7/20.

Si le semestre est acquis par compensation, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises

Seules les notes de seconde session sont retenues, celles-ci pouvant intégrer des notes de contrôle continu.

Pour les étudiants dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui ont une seule note d'UE inférieure à 7/20 le jury peut lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur des notes admis par le jury.

Renonciation à une note ou un résultat :

Aucune renonciation n'est possible. Les étudiants ne doivent repasser que les épreuves non validées.

Absence :

En cas d'absence aux épreuves de 1ère session, la note obtenue en 2ème session est ramenée à 10, sauf décision contraire du Jury (certificat médical justifiant l'absence en 1ère session, autre motif d'absence accepté par le Jury). La note pleine est alors prise en compte pour les résultats de la 2ème session.

En cas d'absence aux épreuves de 2ème session, l'étudiant est défaillant et n'est pas autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Notation du 4ème Semestre (30 ECTS) :

Le projet de recherche dans un établissement agréé – 6 mois de janvier à septembre est validé par la rédaction et la soutenance du mémoire et donne lieu à une note sur 20 répartie pour moitié pour le mémoire, un quart pour la présentation orale et un quart pour les réponses aux questions.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

MASTER– MENTION INGENIERIE DE LA SANTE (IS) MCC

A. Absence en contrôle continu :

En cas d'absence justifiée une évaluation (écrite ou orale) peut-être mise en place et remplacera le contrôle continu sur présentation d'un justificatif d'absence. En cas d'absence non justifiée, aucun ratrappage. Le résultat sera défaillant à l'épreuve.

B. Organisation des examens : pour la 1ère année et la 2ème année,

- Tous les enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu
- Session de ratrappage : fin janvier pour les épreuves du 1er semestre, et fin juin pour le 2ème semestre

C. Examens

Ils se présentent sous les formes suivantes :

1. Dans le cadre des épreuves de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Résumé, Q.R.M., T.P...) en présentiel ou à distance en cas de force majeure.

2. L'Oral : La présentation du projet de recherche en fin de 1er semestre se fait en français / anglais avec un support pdf (durée 20 min) suivi d'une discussion avec le jury. L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

3. Le Mémoire de stage : Il est rédigé en français par l'étudiant sous la conduite de son maître de stage. Il est ensuite confié au moins une semaine avant la soutenance à 2 rapporteurs, membres du comité pédagogique choisis par son président pour être évalué. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport écrit aux membres du jury si ce rapporteur ne peut pas participer aux travaux de celui-ci. Cette évaluation juge de la qualité de la démarche scientifique, son organisation, la qualité de l'exposé des résultats et la pertinence de la discussion. Si la forme du mémoire n'est pas satisfaisante, il peut être demandé une réécriture partielle incluant la bibliographie et celui-ci doit être soumis à nouveau aux rapporteurs et aux directeurs avant son acceptation définitive.

4. Le résumé du Mémoire : Un résumé en anglais est également joint au rapport de soutenance.

5. La Soutenance : La présentation orale en fin de 2ème semestre se fait en 20 minutes. Une discussion avec les rapporteurs et le jury est ensuite organisée.

L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de force majeure.

Notation des semestres 1, 2 et 3 (30 ECTS) :

Contrôle Continu :

Pour l'ensemble des UE offertes dans la formation, chacune est notée sur 20 (coefficients 1 – 6 ECTS par UE). La moyenne retenue au 1er semestre est ramenée sur 20.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Règles de compensation :

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Attention, les UE ne se compensent pas lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 7/20.

Si le semestre est acquis par compensation, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises

Seules les notes de seconde session sont retenues, celles-ci pouvant intégrer des notes de contrôle continu.

Pour les étudiants dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui ont une seule note d'UE inférieure à 7/20 le jury peut lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur des notes admis par le jury.

Renonciation à une note ou un résultat :

Aucune renonciation n'est possible. Les étudiants ne doivent repasser que les épreuves non validées.

Absence :

En cas d'absence aux épreuves de 1ère session, la note obtenue en 2ème session est ramenée à 10, sauf décision contraire du Jury (certificat médical justifiant l'absence en 1ère session, autre motif d'absence accepté par le Jury). La note pleine est alors prise en compte pour les résultats de la 2ème session.

En cas d'absence aux épreuves de 2ème session, l'étudiant est défaillant et n'est pas autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

Notation du 4ème Semestre (30 ECTS) :

Le projet de recherche dans un établissement agréé – 6 mois de janvier à septembre est validé par la rédaction et la soutenance du mémoire et donne lieu à une note sur 20 répartie pour moitié pour le mémoire, un quart pour la présentation orale et un quart pour les réponses aux questions.

La moyenne de 10/20 au 1er semestre est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2ème semestre (sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1er semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1er semestre).

ANNEE 2024 - 2025
MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES

P2

P 2

Année universitaire 2024 – 2025

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Pharmacologie/ Anatomie-pathologique / Biologie cellulaire	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Sémiologie générale	3 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Anglais	1 ECTS	Contrôle Continu	S4

UE intégrées	Eléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôles 1 ^e session	Période d'évaluation
Système cardiovasculaire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil respiratoire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil digestif	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil locomoteur	Bloc Fondamental (2 EC)	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 15	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Nutrition	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Tissu Sanguin Immunologie	EC Hématologie EC Immunologie	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4

Compétences en socle au numérique en santé :

***PIX (compétences numériques)**

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSM2 ou le DFGSM3. La formation n'a lieu qu'en DFGSM2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSM3 pour passer en DFASM1. Le certificat est valide 3 ans.

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

***Communication en santé I (1 ECTS – 2^e semestre)**

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE peut s'effectuer pendant l'année P2 ou pendant l'année P3 mais est obligatoire pour le passage en M1.

Les UEs intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalente à un coefficient 1.
Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes, excepté pour l'UE Tissu Sanguin Immunologie pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes et pour l'UE Nutrition pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2024-2025 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Biologie moléculaire de la cellule (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Soins palliatifs	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la pratique médicale	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur-Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE

Les UE libres masterisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.
Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'Université Franche-Comté ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S3, inclus le séminaire de sémiologie (présence obligatoire)	4 ECTS	Assiduité
UE Stage S4	2 ECTS	Assiduité

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres se déroulent en présentiel. Elles pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne (<10/20) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S3 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S3 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S4 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S4 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé le stage d'initiation aux soins infirmiers doit obligatoirement refaire un stage de deux semaines et le valider. La période du stage de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

6. Conditions d'admission en P3

Pour être admis en P3, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE.
- ✓ Valider le stage clinique S3
- ✓ Valider le stage clinique S4
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider le stage d'initiation aux soins infirmiers
- ✓ **Valider la formation Sensibilisation au Handicap (présence aux séminaires et aux deux jours de stage)**

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

8. Doublants en 2024-2025

Les doublants de l'année universitaire 2024-2025 peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de P3, à condition d'avoir validé au moins 25 ECTS lors de leur dernière année universitaire P2. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année P2 et des ECTS anticipés dans l'année P3 ne peut excéder 30 ECTS
- L'anticipation des UE libres ne concerne que les UE libre mastérisantes sous réserve de la cohérence pédagogique et de l'accord du responsable d'UE.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P2, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

ANNEE 2024 – 2025
MODALITES DE CONTROLE DES
CONNAISSANCES

P3

P 3

Année universitaire 2024 – 2025

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Psychosociologie du soin et Psychiatrie	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S 5
Santé Publique	1 ECTS	Ecrit 1 heure	S 6
Préparation à la LCA	1 ECTS	Ecrit 1 heure 30	S 6

UE intégrées	Eléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Système Nerveux	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Génétique médicale	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Revêtement cutané	Bloc Fondamental (1 EC)	4 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Hormono-reproduction	EC Physiologie - Histologie	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	EC Gynécologie/PMA			
	EC Clinique Endocrinologie			
Rein, voies urinaires, appareil génital masculin	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Agents infectieux, hygiène, aspects généraux	Bloc Fondamental (1 EC)	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Service Sanitaire	Acquisition de connaissances méthodologiques Préparation et réalisation de l'action de prévention	7 ECTS	Ecrit Validation de l'action	S 5 + S 6

Les UEs intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique. Exception est faite pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalente à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, pour les UEs Système Nerveux et Rein Voies Urinaires Appareil Génital Masculin, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour les Génétique médicale et Revêtement Cutané, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Agents Infectieux, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Hormono-Reproduction, chaque EC du Bloc Fondamental sera sanctionné par une épreuve de 22 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

Compétences en socle au numérique en santé :

***Communication en santé II (1 ECTS – 2^e semestre)**

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE est obligatoire pour le passage en M1.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2024-2025 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Signalisation Cellulaire et Carcinogenèse (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse du système nerveux (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse de l'appareil locomoteur et du système cardio-vasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Immunologie et immunopathologie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Pharmacologie et Toxicologie Médicale – Pharmacovigilance (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génétique médicale (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiopathologie des Maladies Transmissibles (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Inflammation et maladies inflammatoires (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Stage d'Initiation à la Recherche (SIR)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Biomédicaments et Biothérapies innovantes	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Chimères et autres fantasmes – Initiation à la greffe d'organes et de tissus	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur-Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE

Anglais TOEIC	Ecrit	Sur avis décisionnel de l'ETS TOEIC
---------------	-------	-------------------------------------

Les UE libres mastérisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'UFC ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S5	6 ECTS	Evaluation Orale

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. UE Service Sanitaire

Le SSES en Franche-Comté implique l'ensemble des étudiants des filières santé : 2ème année soins infirmiers, 3ème année médecine, 4ème année kinésithérapie, 4ème année maïeutique, 4ème année odontologie et 5ème année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

- Temps 1 – 1 ECTS :

- o Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action
 - Période : septembre 2024

o Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES

- 4 octobre 2024

- Temps 2 – 6 ECTS :

- o Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé
 - Période : octobre 2024 – mars 2025

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, **la validation du SSES** comprend :

- Temps 1 :

o Session 1 : présence au séminaire

- En cas d'absence : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf) avant la 1ère session de regroupement ;

o Session de rattrapage :

- Oral sous la forme de questions (tirage au sort, temps de préparation = 10 minutes + temps de restitution = 10 minutes) ;

- A programmer au printemps à une date commune à toutes les filières en santé concernées (dans la mesure du possible)

- Temps 2 :

o Session 1 :

- La présence aux sessions de regroupement N°1, 2, 3, prérequis pour la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé en mars 2025 ;
 - La réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé, prérequis pour la présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La présence à la session de regroupement N°4 ;
 - La participation aux différentes évaluations proposées ;
 - L'assiduité et l'implication de l'étudiant tout au long de ce temps 2 ;
 - L'évaluation réalisée par le binôme de tuteurs de groupe et le référent de proximité ;
- o Session de rattrapage :
- Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;
 - A programmer en juin 2025.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

La validation de l'UE *Service Sanitaire est obligatoire pour le passage en M1.*

6. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne (<10/20) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S5 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S5 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

7. Conditions d'admission en M1

Pour être admis en M1, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE, excepté pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.
- ✓ Valider le stage clinique S5
- ✓ Valider l'UE Service Sanitaire
- ✓ Valider la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau I
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ **Valider l'UE Compétences au socle numérique (PIX + Communication en Santé I et II)**

8. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

Aucune anticipation des UE de M1 n'est autorisée.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P3, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

UE LIBRE "Communication Médecin-Patient/Proche, apprentissage par la simulation"

Responsables pédagogiques de l'UE : Pr Guillaume Besch ; Dr Romain BRONNERT

Public cible : 20 places (étudiants de P3)

Programme/Objectifs pédagogiques :

- Relation médecin-patient et la communication professionnelle
- Communication adaptée et inclusive dans l'accès au soin
- Introduction à la simulation
- Techniques de communication et mise en pratique de la relation médecin-patient
- Expérimenter la simulation relationnelle et la posture de patient
- Analyse : comment l'expérience patient influence la future posture de médecin ?

Intervenants :

- Mélanie CLAVEAU (anesthésiste réanimateur, CUMP, formatrice « Comm thérapeutique »)
- Estelle RICHARD (psychologue, CUMP, expertise communication réanimation)
- Solène LOTH (urgentiste, formatrice simulation, expertise communication SMUR/régulation)
- Equipe mobile de gériatrie (IDE/Médecin)
- Département de pédagogie UFR Santé
- Association de patient/Patients experts/Patients instructeurs
- Direction relation CHU (conciliation, ...)
- Equipe oncologie/hématologie d'annonce : Laura MANSI/IDE
- Equipe pédiatrie / Yann CHAUSSY / Olivier HILD
- Département de médecine générale : Safia CHEKKAT

Organisation : Total = 56 heures

- 32 heures en présentiel (présence obligatoire avec émargement)
- 8 heures de participation obligatoire à la formation des DFASM1, DFASM 2 (préparation aux ECOS)
- 16 heures de travail personnel (conception et préparation des scénarios de simulation)

Plan de l'enseignement

Cours	Intitulé/Objectif	Intervenants
Cours	Introduction à l'UE (1h) :	
1	<ul style="list-style-type: none"> Explicitation des objectifs de l'UE, des objectifs du projet global, du calendrier, des modalités de contrôle de connaissance Initiation aux méthodes de pédagogies actives : concepts et exemples d'outils Conseils de lecture (livres de patients) Relation médecin patient/Communication professionnelle (3h) : <ul style="list-style-type: none"> Mise en confiance des apprenants, Brise-Glace Etat des lieux des savoirs des apprenants (travail en groupe) Corrections des ancrages Bases théoriques et pratiques 	Romain BRONNERT, Emmanuelle BORN
Cours	Communication adaptée/inclusive (3h) :	
2	<ul style="list-style-type: none"> Remise en situation du Cours 1 : retour d'expérience de proches/patients et mise en parallèles des acquis : Analyse critique de situations authentiques ou jouées (vidéos/simulées) Exercice de groupe : carte mentale/brainstorming/wordcafé Bases théoriques Introduction aux biais cognitifs (1h) : <ul style="list-style-type: none"> A partir de situations scénarisées (écrites), trouver les biais possibles dans la communication 	PASS/Pédiatres Romain BRONNERT
Cours	Simulation relationnelle (2h) :	
3	<ul style="list-style-type: none"> Concepts théoriques, techniques de mise en situation authentique Découverte des scénarios et de leur construction Introduction à la simulation (MedSim) (partie 1 = découverte du centre et de ses possibilités) A faire pour le cours suivant : <ul style="list-style-type: none"> Initier l'écriture d'un scénario : trouver sujet, choisir les intervenants, choisir les objectifs pédagogiques (1 binôme pour 1 scénario, 10 minutes) Choisir une situation de départ/une problématique Expérimenter la posture patient (2h) : <ul style="list-style-type: none"> Témoignage de patients/associations/relation des usagers Simulation relationnelle en posture de patient/proche : séance de démonstration avec experts de la simulation 	Emmanuelle BORN, Jeanne Antide ROUGE Patients experts : Céline BOUTTEMY, Insuffisants cardiaques Direction CHU relation des usagers
Cours	Simulation relationnelle (4h) :	
4	<ul style="list-style-type: none"> Retour sur le travail à faire : présentation courte de quelques scénarios déjà corrigés par les formateurs Travail Dirigé : Perfectionnement des scénarios en groupe (ordinateurs) A faire pour le cours suivant : <ul style="list-style-type: none"> Produire une version finale de son scénario Définir les rôles à jouer 	Emmanuelle BORN Romain BRONNERT
Cours	Simulation relationnelle et technique de communication (4h) :	
5	<ul style="list-style-type: none"> Simulation avec scénarios rédigés par les apprenants, débriefings individuels 	Estelle RICHARD, Solène LOTH/+-/Safia CHEKKAT (pour scénarios orientés thérapeutique)
Cours	Simulation relationnelle et technique de communication (4h) :	
6	<ul style="list-style-type: none"> Simulation avec scénarios rédigés par les apprenants, débriefings individuels 	Estelle RICHARD, Solène LOTH/+-/Pédiatre (pour

Cours	Simulation relationnelle et technique de communication (4h) :	scénarios orientés pédiatrie)
7	<ul style="list-style-type: none"> Simulation avec scénarios rédigés par les apprenants, débriefings individuels <p>Débriefing collectif avec mise au point théorique à partir des points perçus lors de la simulation</p>	Romain BRONNERT Estelle RICHARD, Solène LOTH +/- Laura MANSI (pour scénarios orientés oncologie) Romain BRONNERT
Cours	Feed-back (4h) :	Romain BRONNERT Emmanuelle BORN
8	<ul style="list-style-type: none"> Vécu de la posture patient Vécu de la posture médecin Retour sur situations/expériences marquantes Retour sur les apprentissages clés de l'UE Evaluation du cours à chaud 	

Thématiques imposées (à se répartir à tour de rôle entre binômes) pour les scénarios :

1. Annonce maladie chronique chez un enfant/adolescent/à ses parents
2. Education thérapeutique stade précoce de la maladie
3. Education thérapeutique avec rupture d'observance thérapeutique (diabète type 1, adolescent)
4. Entretien motivationnel (patient déprimé, endeuillé,)
5. Annonce pathologie aiguë avec mise en jeu du pronostic vital (Préhospitalier)
6. Annonce pathologie aiguë avec mise en jeu du pronostic vital (Intrahospitalier)
7. Entretien pour projet de soin (contexte carcinologique)
8. Entretien pour projet de soin (insuffisance cardiaque terminale)
9. Entretien de soutien aux aidants
10. Entretien d'un patient hospitalisé en long séjour

Modalités de contrôle des connaissances : 6 ECTS

1. Présence et participation à la formation des DFASM1, DFASM2
2. Conception d'un scénario de simulation relationnelle
3. Lecture critique d'un script d'entretien médecin - patient

Candidature et inscription : selon calendrier et modalités de la scolarité de l'UFR santé (Contact scolarité Mme Fabienne Langard Specty fabienne.specty@univ-fcomte.fr)